

ESS
ENT
IEL

Baie de Somme 3 Vallées
HORS SERIE N°1 - 2016



Focus sur :

- une ZNIEFF
- le Plan Climat
énergie territorial
- les Larris
- les courttils
- l'économie sociale
et solidaire

48 pages
pour
comprendre
le
futur
Parc
naturel régional
Baie de Somme
Picardie Maritime

> reportages sur

NATURA
2000

LE SCHEMA
DE COHERENCE
TERRITORIALE

la trame
verte et bleue

Les organes participatifs

Le parc naturel régional est une chance, c'est un projet d'avenir



Mentions legales

Éditeur : Baie de Somme 3 Vallées (Syndicat Mixte) - GAROPÔLE, place de la gare 80100 Abbeville
 Imprimeur : Imprimerie Leclerc 163, Rue de Menchecourt, 80100 Abbeville
 Directeur de la Publication : Nicolas Dumont | Responsable de la rédaction : Marc-Adrien Weyl | Responsable graphique : Marc-Adrien Weyl
 Ne peut être vendu | Dépôt légal : juillet 2016 | Parution : juillet 2016 | N° ISSN 2494-3142
 Tirage sur papier Cyclus



Remerciements :

le Comité régional du Tourisme de Picardie, Somme Tourisme, le CAUE, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, le Centre Culturel de l'Abbaye Royale de Saint-Riquier Baie de Somme, Investir en Picardie Maritime, Grégory Villain, Yann Dufour, Jean-Pierre Cliquet ainsi que l'ensemble de l'équipe Baie de Somme 3 Vallées et plus particulièrement Camille Constance.

Textes & infographies

Baie de Somme 3 Vallées, Fédération des Parcs Naturel Régionaux, Mathias Lovaglio

Crédits Photo

Couverture : © SommeTourisme-NicolasBryant ; Sommaire : CRT Picardie/Clémence Millet ; P.6-7.89 : Top départ ! ; Fédération PNR : Pascal Bourguignon Champagne craeuse en Forêt d'Orien ; PNR Montagne de Reims Chamery ; Moulin de Dosches Pierre Garraud P. Jeanson / PNR Boucles de la Seine Normande Boucles de la Seine normande ; Olivier Arsandaux - 3WCOM - PNR Causses du Quercy - Observation © Photothèque Parc naturel régional des Landes de Gascogne ; P.10.11 © marcadrienweyl ; P.12 Le château de long © SommeTourisme ; Les falaises du Sud © Somme Tourisme ; La baie de Somme © IPM ; Les dunes du Marquenterre © SommeTourisme ; P.13 Crècy © marccuddeford ; P.16 Dunes du Marquenterre © SommeTourisme ; Chouette Chevêche © TonnyWillis ; Vallée de Somme © marionbonvarlet ; P.17 © marionbonvarlet ; P.20 © yanndufour ; P.22 élyme des sables © CC ; Chouette Chevêche © CC ; Phoques en Baie de Somme © ADRT80-DR ; Lychnis fleur © CC ; Hans Stieglitz ; Agrinion mignon © CC ; Lérot © CC ; Pie Grièche écorcheur © CC ; Rainette verte © CC ; Orchis négligé © Hans Hillewaert ; Gorge bleue à miroir © CC ; Pyrole à feuilles rondes © CC ; P.24 la chasse d'eau-le Crotoy © marcadrienweyl ; relâché de phoque © CRT Picardie/Clémence Millet ; baiedesomme-saintvalery © CRT Picardie/Clémence Millet ; P.27 La Trie © marionbonvarlet ; P.28 Chemin de Blanquetaque © CRT Picardie/Clémence Millet ; P.29 Forêt de Crecy © SommeTourisme-NicolasBryant ; P.30 Parc du Marquenterre © ADRT80-Fleonardi ; Larris © CRT Picardie/Clémence Millet ; P.31 Orchidée abeille © Hans Hillewaert / CC-BY-SA-4.0 ; Photo Azuré Bleu céleste © CC ; P.32 Bocage © BS3V-PhilippeFruitier ; balade velo © SommeTourisme-NicolasBryant ; P.33 Courtil © marionbonvarlet ; P.34 randonneurs CDT Somme-DM ; P.35 falaise © CRT Picardie/Clémence Millet ; P.36 carrière © CC ; Le Crotoy © SommeTourisme ; P.37 Vélo © SommeTourisme-NicolasBryant ; Regnière-écluse © CRT Picardie/Clémence Millet ; P.38 Saint-Riquier © Abbaye Royale de Saint-Riquier Baie de Somme ; P.39 falaise © CRT Picardie/Clémence Millet ; P.40 Moulin de Eaucourt © marionbonvarlet ; Friche Bricard T.Lefebvre © regionpicardie-Inventaire general ; P.42 Les pieds dans la Baie © CRT Picardie/Clémence Millet ; P.42 éolienne © IPM ; P.43 Escargotière © CRT Picardie/Clémence Millet ; P.45 © BS3V ; P.46 © marccuddeford ; © JPCliquet ; P.49 © GrégoryVillain

Assurer le développement économique et social est une des missions d'un PNR, au même titre que l'aménagement du territoire et la protection et la gestion des patrimoines naturel, culturel et paysager. Le parc est donc un espace habité ouvert, reconnu à l'échelle nationale. Pour autant, il n'est pas figé et invite ses acteurs à développer des mesures en matière d'innovation, d'expérimentation, d'éducation, de soutien, de promotion et d'information destinées à ses habitants, mais aussi aux visiteurs.

Le Parc organise une large concertation en réunissant et en associant de nombreux partenaires du territoire, jouant ainsi le rôle de catalyseur ou d'animateur. Il n'y a pas de pouvoir réglementaire et sa charte n'est pas opposable aux tiers.

L'état d'esprit n'est pas de contraindre, mais de convaincre. Il est un grand vivier d'idées et d'échanges, le lieu approprié pour évoquer les sujets dépassant les frontières communale et intercommunale, invitant ainsi à ne pas se replier sur une gestion locale à court terme, mais au contraire à définir l'intérêt commun face à de nouveaux défis.

Le leitmotiv du Parc est de **"construire ensemble"** une nouvelle dynamique territoriale, une ambition partagée en tirant parti d'une image de marque permettant notamment de renforcer l'économie locale et l'attractivité touristique tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

Tenir compte de la réalité afin de mieux appréhender les évolutions à venir est un élément clé de la construction d'un parc. Alors que l'on en dénombre aujourd'hui 51 sur le territoire métropolitain et outre-mer, nous voici à l'aube de la labellisation prochaine de notre «Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime» qui permettra la mise en place d'une véritable solidarité territoriale en renforçant et préservant notre identité commune.

Le PNR est une chance historique pour nos communes rurales d'être entendues, soutenues et défendues au travers d'actions concrètes et palpables. Souvent démunies et isolées, elles peuvent bénéficier de l'ingénierie du parc grâce à son équipe pluridisciplinaire qui a déjà permis un accompagnement dans la réalisation de projets comme l'inventaire du patrimoine industriel du Vimeu, l'élaboration des atlas paysagers et patrimoniaux avec le concours des villageois, la restauration prochaine sous forme de chantier-école de petits éléments du Patrimoine rural non protégé (un mur en torchis, ou de briques et de pierres), l'inventaire et la plantation de haies, l'étude et la réhabilitation de mares communales, etc.

Il ne fait aucun doute que le Parc naturel régional est un bon outil à la disposition des ruraux pour que notre territoire demeure vivant et plus fort.

Nicolas Dumont

Président
de Baie de Somme 3 Vallées

Mathieu Doyer

Vice-Président
de Baie de Somme 3 Vallées

Sommaire

L'origine
du Parc naturel
régional Baie de
Somme Picardie
maritime
p. 10

C'est quoi
un Parc
naturel
régional ?
p. 6

Reportage
Trame verte
et bleue
p. 17



Reportage
NATURA
2000
p. 21

*Ses
fondements*
p. 12



La Portée
de la charte
p. 24

Que dit la Vocation 3 ?

Un territoire qui se met en scène pour promouvoir ses savoir-faire et son identité
p. 39



Que dit la Vocation 1 ?

Un territoire qui protège l'intégrité de son patrimoine naturel...
p. 27



Reportage

Schéma de cohérence territoriale
p. 48



Que dit la Vocation 2 ?

Un territoire rassemblé et solidaire qui conforte ses complémentarités
p. 34



Reportage
Les organes participatifs
p. 45

C'est quoi un Parc ?

Quoè qu'ch'est qu'un « parc » ?

PNR des Pyrénées Ariégeoises

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour mettre en valeur de grands espaces ruraux habités et les protéger

DES TERRITOIRES REMARQUABLES

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire rural habité, reconnu pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais menacé soit par la dévitalisation rurale, soit par une trop forte pression urbaine ou une surfréquentation touristique.

La préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines (traditions populaires, savoir-faire techniques) est à la base du projet de **développement durable** des Parcs naturels régionaux.

Un Parc est classé par décret du Premier Ministre pris sur rapport du Ministre en charge de

l'Environnement, pour une durée de 12 ans renouvelable.

Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la Charte du Parc. Il y a aujourd'hui 51 Parcs naturels régionaux en France, qui représentent 15 % du territoire français, plus de 4300 communes, plus de 8,5M. d'hectares et près de 4M. d'habitants. Ils forment une mosaïque de paysages et de milieux naturels, répartis sur l'ensemble du territoire français et d'Outre-Mer.



PNR des Grands Causses



PNR de l'Avesnois



L'ACCUEIL, L'ÉDUCATION
ET L'INFORMATION

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA PROTECTION
ET LA GESTION DES PATRIMOINES
NATUREL, CULTUREL
ET PAYSAGER

L'EXPÉRIMENTATION

LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL

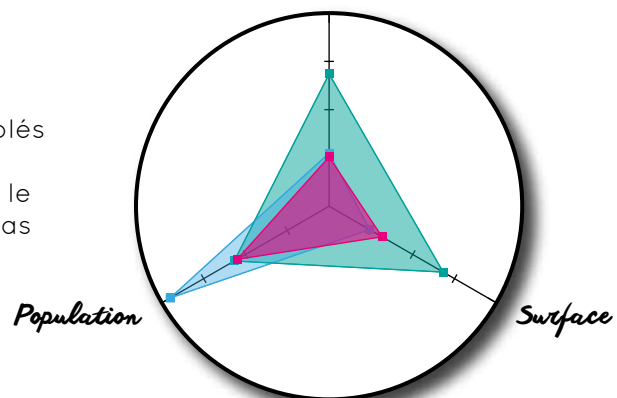
LES CINQ
MISSIONS D'UN PARC

UNE DIVERSITÉ DANS LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Les Parcs comptent les paysages les plus emblématiques de France : des Volcans d'Auvergne à la Camargue, du Queyras à la Brière, des bocages aux terrasses et des paysages de montagne aux paysages de grandes cultures... Certains Parcs sont situés sur une seule Région et un seul département (comme celui de la Brenne), des Parcs sont situés sur plusieurs régions et plusieurs départements («le PNR des Ballons des Vosges», situé à cheval sur 2 Régions et 4 départements, le

Morvan sur une seule région mais sur 3 départements). Il y a des grands Parcs et des petits Parcs. Certains sont composés de beaucoup de communes (Lorraine avec 188 communes) et certains en ont très peu comme la Camargue ou la Guyane. Certains Parcs sont très peuplés (250 000 habitants dans les Ballons des Vosges), d'autres le sont beaucoup moins (Queyras avec 3000 habitants).

Comparaison
de différents Parcs naturels régionaux
le PNR Scarpe Escaut
le PNR de la Vallée de la Chevreuse
le futur PNR Baie de Somme Picardie maritime
Nombre de Communes



PNR du massif des Bauges



COMMENT FONCTIONNE UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Les actions d'un Parc naturel régional sont arrêtées et mises en œuvre, en référence à sa Charte, par un organisme de gestion (obligatoirement un syndicat mixte) regroupant la (ou les) Région(s), le(les) Département(s) concerné(s) et les communes ayant adopté la Charte. Il peut comprendre les structures intercommunales et des villes portes. Il fonctionne dans le souci d'une large concertation avec les partenaires locaux grâce à des commissions de travail et des **organes consultatifs** permettant d'associer des représentants associatifs, des partenaires socio-économiques, des organismes publics et des scientifiques qui participent à la définition

et la mise en œuvre du programme d'actions du Parc. Pour mettre au point et réaliser ses programmes, le Parc possède une équipe pluridisciplinaire, chargée de mettre en œuvre la Charte. Elle propose, anime et fait aboutir les actions menées directement par le Parc ou en partenariat. **Elle regroupe des compétences de haut niveau en matière d'environnement et de gestion de l'espace, d'aménagement du territoire, de développement économique et touristique, d'animation culturelle et de valorisation du patrimoine, d'information et de sensibilisation du public.** Ces agents sont en général titulaires ou contractuels de la fonction publique territoriale.

ORGANES CONSULTATIFS :
cf. Reportage p.45

Pour mettre en œuvre sa Charte, un Parc naturel régional s'appuie sur les compétences des collectivités, stimule et met en relation les acteurs pour porter des projets de protection et de développement durable pour son territoire, initie des actions exemplaires et innovantes, recherche

COMMENT AGIT UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

et anime des solutions au bénéfice de l'environnement. Son expérience a vocation d'être diffusée sur d'autres territoires, au niveau national et international. Une des spécificités d'un Parc naturel régional est aussi de devoir évaluer son action.



PNR de la forêt d'Orient



PNR des Causses du Quercy

LES SPÉCIFICITÉS D'UN PARC NATUREL RÉGIONAL PAR RAPPORT AUX AUTRES

Les Parcs ne sont pas les seules structures porteuses d'un projet territorial s'appuyant sur une Charte et pouvant signer une convention territoriale en application des contrats de projet entre l'État et les Régions. Mais sa spécificité réside dans :

1 La base de son projet de développement est la préservation du patrimoine (naturel, culturel et humain) et ses partenaires, signataires de sa Charte, s'engagent à le préserver à travers un mode de développement avant tout respectueux de l'environnement

2 La création d'un Parc naturel régional est à l'initiative de la (les) Région(s)

CONCRÈTEMENT, QUELLES ACTIONS PEUT-IL MENER ?

Les actions d'un Parc naturel régional sont menées en fonction du projet défini dans sa Charte et des enjeux de son territoire. A titre d'illustration, on peut citer :

Des actions de protection et de gestion de ses richesses naturelles et de ses paysages :

suivis scientifiques et mise en œuvre de mesures de protection et de gestion de la faune, de la flore et des paysages ; conseil aux communes pour la gestion de l'espace et la maîtrise de l'urbanisme et aux particuliers pour l'insertion du bâti dans le paysage ; incitation à la gestion économe d'énergie ; sensibilisation et information des partenaires concernés et du public, etc ;

Des actions de mise en valeur et d'animation de son patrimoine culturel :

mise en valeur de la culture et des savoir-faire locaux à travers des équipements spécifiques ; animation de la vie locale par l'organisation de fêtes, manifestations culturelles... ; appui à la création et à la mise en réseau des acteurs culturels locaux, etc ;

Des actions de soutien et de valorisation des activités économiques et sociales :

soutien à l'agriculture durable et au développement de circuits courts de distribution ; appui à des produits, services et savoir-faire, en lien avec le territoire, à travers l'attribution de la marque « Parc naturel régional » ; élaboration d'une offre touristique respectueuse de l'environnement ; incitation à l'excellence environnementale des entreprises et appui à de nouvelles activités ; aide au maintien des services et du commerce en milieu rural, etc ;

Des actions d'accueil, de sensibilisation et d'information à travers les « Maisons » et centres d'information du Parc, la mise en place de sentiers à thèmes, circuits de découverte, randonnées... ; l'appui au tissu associatif et aux initiatives écocitoyennes ; la mise en place de programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les différents publics de son territoire et des villes proches, etc.

Un Parc naturel régional est un territoire habité, donc totalement accessible.



PNR des Landes de Gascogne



PNR de la Montagne de Reims

EST-CE UN ESPACE FERMÉ OU OUVERT ?

Il relève du droit commun, comme partout ailleurs. N'ayant pas de pouvoirs réglementaires spécifiques, il veille cependant à l'application exemplaire des réglementations existantes sur son territoire. Néanmoins, certains sites de son territoire (Réserves naturelles, milieux ou sites particulièrement fragiles, etc.) peuvent être soumis à des conditions d'accès réglementées par l'État ou les collectivités. De la même façon, certaines pratiques (circulation des véhicules tout terrain, survol, escalade...) peuvent y être réglementées ou interdites par arrêtés municipaux, en application de la Charte du Parc.

PNR des Boucles de la Seine Normande

STRUCTURES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PAYS, AGGLOMÉRATION)

3 Un Parc naturel régional est classé par décret du Premier Ministre selon cinq critères de classement et bénéficie d'une marque nationale, propriété du Ministère en charge de l'Environnement et déposée à l'Institut national de la Propriété Industrielle (INPI)

4 Pour pouvoir bénéficier d'un renouvellement de classement, un Parc doit présenter une évaluation de la mise en œuvre de sa Charte afin de vérifier si les engagements ont été

tenus, avant de construire un nouveau projet à douze ans, ce qui n'est pas une obligation pour la Charte d'un Pays ou un projet d'Agglomération-

5 La Charte d'un Parc a une portée juridique en particulier en matière d'urbanisme.

L'origine du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime

Ch'histoire d'éch Parc naturel éd région Baie d'Somme Picardie Maritime

UN TERRITOIRE VIVANT ET COHÉRENT

Le PNR Baie de Somme Picardie Maritime est né de la volonté des acteurs locaux de préserver des espaces diversifiés dont les fonctionnements écologiques sont étroitement liés : une grande plaine maritime avec son site emblématique de la Baie de Somme et des plateaux vallonnés intérieurs, le Ponthieu et le Vimeu, séparés par le corridor de la vallée de la Somme. Cette complémentarité appelle une approche globale pour gérer efficacement le territoire. Elle correspond également à une réalité historique et culturelle qui

transcende les délimitations administratives.

Le PNR Baie de Somme Picardie Maritime porte donc l'ambition de réunir les acteurs locaux et les habitants autour d'une vision partagée pour la protection de richesses naturelles, paysagères et patrimoniales. Il aspire aussi à un développement harmonieux et durable qui permette un rééquilibrage économique et social du territoire, dans un esprit solidaire, et avec l'ambition affirmée de mettre en valeur les attributs de son identité.

Une volonté des acteurs locaux de préserver une identité commune

Le Parc c'est aussi une marque, une identité pour le territoire. Ci-contre, une proposition d'identité visuelle



Parc naturel régional
Baie de Somme Picardie Maritime
Ch'poéyi, ch'est nous

BAIE DE SOMME 3 VALLÉES UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

Actuellement, différents acteurs sont compétents dans la gestion du territoire.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand littoral Picard (SMBSGLP) regroupe 18 communes déterminées à coordonner leurs actions en matière d'**aménagement opérationnel** et de gestion du littoral. Responsable de la réserve naturelle de la Baie de Somme ainsi que de la mise en œuvre du Grand site, il est également en charge de plusieurs équipements touristiques comme le Parc du Marquenterre ou le complexe de Belle Dune.

Trois organismes s'occupent plus spécifiquement des bassins versants des vallées

de l'Authie, de la Bresle et de la Somme. Chacun élabore et met en application son **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)** pour améliorer la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et prévenir des risques d'inondation, de ruissellement et de coulées de boue.

Les Communautés de Communes et les pays portent également des projets communs de développement à l'échelle des **bassins de vie**.

Pour porter un projet de parc, la loi a prévu la création d'un syndicat mixte.

En Picardie maritime, afin de simplifier le paysage administratif, les élus locaux

ont souhaité dissoudre les associations de Pays et de Préfiguration de Parc naturel régional et créer un syndicat mixte qui porte 3 missions :

- la mise en œuvre du projet de PNR notamment au travers de la rédaction d'une Charte fixant les grandes orientations ;
- la prise en charge de l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** novateur pour une structure porteuse de Parc ;
- le soutien aux collectivités locales dans leurs projets territoriaux et la cohésion des actions à l'échelle du Pays.

Cette configuration novatrice donne à notre syndicat mixte un caractère très exceptionnel



Lucane cerf-volant - forêt de Crécy

LA CONCERTATION AU COEUR D'UN DIAGNOSTIC ET D'UN PROJET PARTAGÉS

Si la coopération entre les institutions locales fonctionne depuis maintenant plusieurs décennies, le PNR Baie de Somme Picardie Maritime constitue un moyen d'intensifier cet élan autour d'une stratégie de développement et d'aménagement durables. Après quelques années de réflexion, un diagnostic socio-économique du territoire, associant les habitants et les acteurs locaux, a été mené afin de mieux cerner les enjeux du projet. Cette opération fut pilotée par un comité de concertation réunissant l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, assisté par un comité technique. Ce travail a abouti à la rédaction d'un avant-projet de Charte présenté à l'ensemble des protagonistes afin qu'ils puissent contribuer à son enrichissement. Un premier examen du projet a été réalisé en septembre 2013 par les instances en charge de la labellisation (Fédération des parcs naturels régionaux de France,

Conseil national de la protection de la nature, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie). Les résultats de cette consultation ont renforcé l'idée que le périmètre devait être ajusté et que l'armature de la Charte devait être affinée pour une approche plus pertinente des fonctionnements écologiques des différents milieux naturels. Les nombreux ateliers et réunions de concertation ont permis de réduire le périmètre du Parc, d'amender et d'enrichir sensiblement le projet de Charte et ainsi d'obtenir l'avis intermédiaire favorable en Mai 2016. Un travail d'ajustement complémentaire, mené au second semestre 2016 permettra de présenter le dossier en enquête publique au cours de l'année 2017 et de recueillir l'adhésion des communes et des différents organismes signataires de la Charte.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE :
voir Reportage SCoT p. 46

AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL :
ensemble des actions conduites ayant pour objet le recensement de terrains à bâtir, la construction de bâtiments ou le traitement de quartiers et d'immeubles existants.

BASSIN DE VIE :
Découpage du territoire créé par l'INSEE. Il correspond au plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à l'emploi et aux équipements de la vie courante.

Les fondements du Parc

du diagnostic aux enjeux de la stratégie territoriale

Chés seulins d'éch père naturel éd région

Le diagnostic territorial mené depuis 2006 a permis de faire émerger les enjeux fondateurs de la démarche de labellisation.

UN LITTORAL AUX PATRIMOINES NATURELS REMARQUABLES

Le Parc présente une façade maritime d'environ 70 kilomètres composée de diverses formes paysagères et naturelles : les falaises d'Ault et de Mers-les-Bains, les étendues planes des Bas-Champs, l'estuaire de la Bresle, les baies de Somme et de l'Authie, et les dunes du Marquenterre. Situé sur une voie migratoire majeure, ce territoire de chasse dispose de plusieurs réserves et d'arrêtés de protection pour la sauvegarde de la faune et de la flore associées aux différents milieux. L'entretien et la maîtrise du niveau des eaux s'avèrent indispensables au maintien des caractéristiques marécageuses des Bas-Champs et les activités pastorales doivent y être pratiquées de façon raisonnée. Enfin, l'espace maritime au contact direct du périmètre du futur PNR fait l'objet d'une labellisation avec la création du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale dont les enjeux sont étroitement liés à la gestion de la bande littorale. De manière générale, c'est bien l'identité et le caractère maritime de ce territoire qu'il faut conserver et valoriser.

Les falaises du sud



La baie de Somme

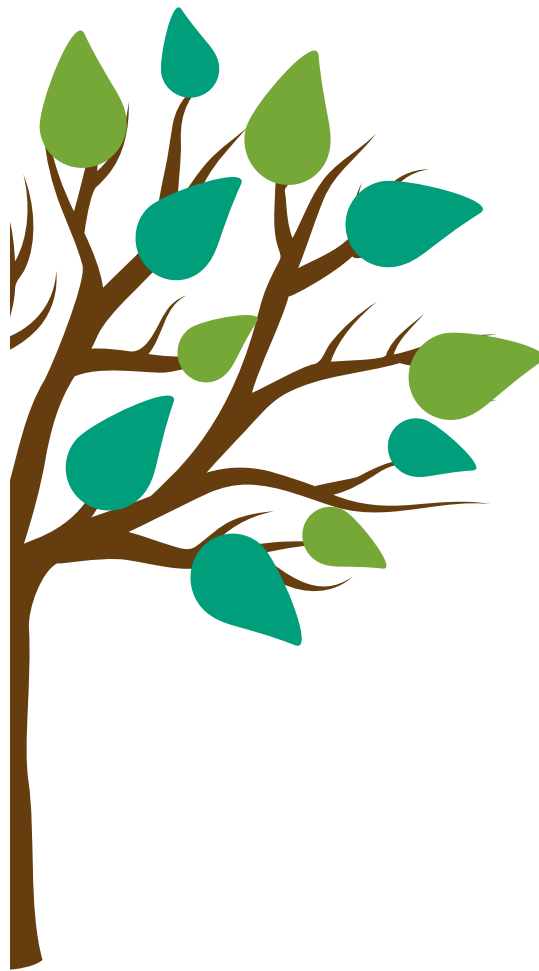


Les dunes du Marquenterre



UNE BIODIVERSITÉ À PRÉSERVER

Les terres intérieures s'organisent autour d'un réseau de vallées humides prolongées de vallées sèches. Leurs coteaux calcaires, appelés localement **larris**, voient aujourd'hui le développement d'étendues boisées et de broussailles en raison du manque d'entretien. La vallée de la Somme abrite un type d'habitat et des espèces, parfois **endémiques**, caractéristiques des vallées tourbeuses. Plusieurs organismes sont chargés de la gestion de ces milieux dont certains sont inscrits aux inventaires **ZNIEFF** et **Natura 2000**. Mais la problématique majeure demeure la protection et la restauration de la **Trame verte et bleue**. En effet, les continuités écologiques et la biodiversité dépendent étroitement de cet élément structurant du territoire. Une approche globale et une coordination efficace de tous les acteurs sont donc nécessaires pour assurer la gestion des **systèmes écologiques** mais aussi pour travailler sur les interconnexions entre les différents milieux et maîtriser les impacts de l'activité humaine.



LARRIS : cf focus p. 31

ENDÉMIQUE : spécifique du territoire

ZNIEFF : cf focus p. 16

NATURA 2000 : cf reportage p.21

SYSTÈME ÉCOLOGIQUE OU ÉCOSYSTÈME : C'est l'ensemble de la faune et de la flore réunies dans un espace naturel. Il est composé de producteurs (les plantes), de consommateurs (les animaux) et de bioréducteurs (micro-organismes), qui sont aidés par l'énergie du soleil.

TRAME VERTE ET BLEUE : cf reportage p. 17

ARTIFICIALISATION DES TERRES : perte de la qualité d'un milieu naturel par une consommation d'espaces naturels, ruraux, agricoles et forestiers.

COURTILS : cf focus p. 33

TORCHIS : mortier composé de terre grasse et de paille hachée, servant au remplissage des pans de bois.

UN TERRITOIRE À RÉÉQUILIBRER

Le territoire fait face à un déséquilibre géographique et social avec une attractivité résidentielle concentrée sur la plaine maritime et les abords de l'Amiénois. Sous la pression foncière, les ménages modestes et les nouveaux arrivants sont souvent dans l'obligation de s'installer à l'écart de ces zones. Les terres intérieures se retrouvent soumises à un phénomène d'urbanisation qui génère de nouvelles préoccupations comme l'intégration paysagère et écologique des constructions ou la prise en compte des déplacements. Sur l'ensemble du territoire, l'urbanisation doit également anticiper les risques naturels (réchauffement climatique, sécheresse, submersion marine) afin d'en limiter les impacts. Les programmes d'aménagement doivent conduire à un développement rationnel du territoire qui favorise la mixité sociale, les modes de mobilité douce (pistes cyclables), la maîtrise de **l'artificialisation des terres** et la préservation du cadre paysager.



Forêt de Crécy

UNE RICHESSE DE PAYSAGES ET DE PATRIMOINES BÂTIS À SAUVEGARDER

Les terres intérieures abritent des paysages à forte valeur patrimoniale comme la forêt domaniale de Crécy, les vallées de la Somme et de la Maye, le Vimeu vert ou le Ponthieu vallonné. La qualité paysagère des villages est renforcée par la présence de **courtills**. Le bâti comprend de nombreuses constructions traditionnelles à base de **torchis**. Deux ensembles se distinguent plus particulièrement par leur caractère remarquable : le patrimoine industriel du Vimeu et l'architecture balnéaire. Ces éléments contribuent à l'identité du territoire et méritent donc d'être préservés et valorisés.

UNE DESTINATION DE TOURISME DURABLE À CONSOLIDER

ÉCO-TOURISME : ensemble des activités touristiques pratiquées en milieu naturel dans le respect de l'environnement, et contribuant au développement de l'économie locale.

La côte picarde est une destination balnéaire reconnue. Elle connaît aussi un tourisme vert qui bénéficie du rayonnement de la Baie de Somme et de plusieurs équipements et événements (parc du Marquenterre, Festival de l'Oiseau et de la Nature, etc.). Depuis 30 ans, les acteurs locaux contrôlent le développement touristique afin de sauvegarder la qualité des sites naturels, mais aussi des villes côtières, démontrant ainsi la volonté du territoire de consolider une « destination d'excellence éco-touristique » (extrait du Schéma d'aménagement et de développement du tourisme de Baie de Somme 3 Vallées). En revanche, le reste du territoire apparaît en marge de cette dynamique et un rééquilibrage s'impose. L'attractivité du littoral offre un point d'ancrage idéal pour partir à la découverte des richesses naturelles et culturelles des terres intérieures. Révéler ces richesses nécessite cependant une mise en valeur et une visibilité plus grande des atouts ainsi qu'une amélioration des infrastructures. L'impulsion donnée en faveur d'un **éco-tourisme** durable et mieux réparti spatialement contribuera parallèlement à améliorer le cadre de vie et l'offre de loisirs des habitants.

LA MISE EN SYNERGIE DES GRANDES INITIATIVES DU TERRITOIRE

Les différentes initiatives pour la préservation et la mise en valeur des richesses du territoire (labellisation Grand Site de France, Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, etc.) sont portées par des collectivités ou des organismes divers. Leur efficacité dépend étroitement de la coordination de leurs actions. Au cœur d'un réseau institutionnel dense, les acteurs trouveront dans la mise en œuvre de la Charte du Parc l'occasion de se rassembler autour d'un projet territorial partagé et cohérent.

Contrôler le
développement
touristique afin
de sauvegarder
la qualité de
la destination

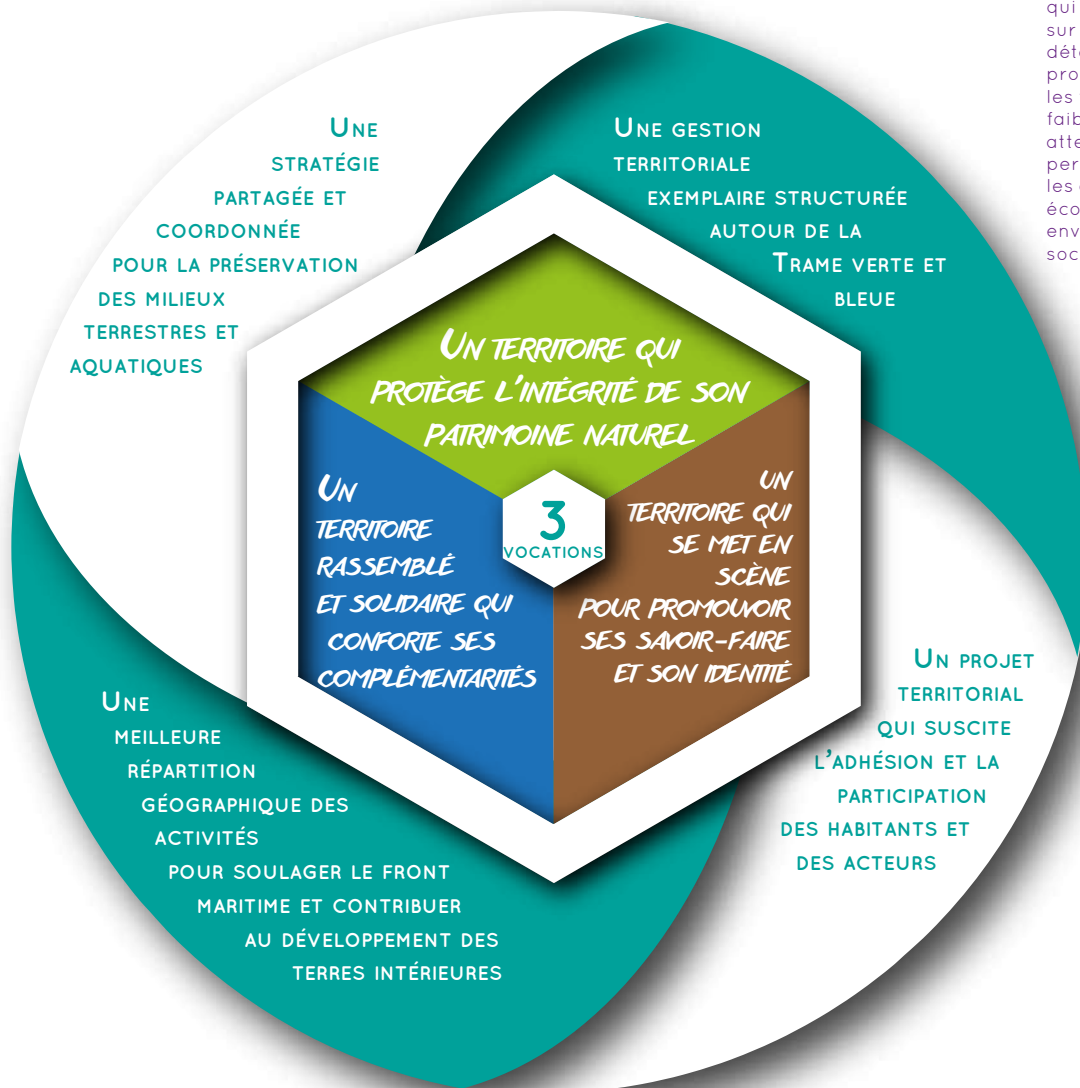
LES VOIES D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE À PRIMÉRIER

Une partie des activités économiques du territoire repose sur ses ressources naturelles et sur des industries solidement implantées. Leur organisation autour de **pôles d'excellence** doit être confortée mais aussi accompagnée pour conserver un environnement propice à la qualité des productions. L'économie locale peut trouver dans le développement durable la source d'un nouvel élan. L'un des exemples prometteurs est l'amélioration énergétique des bâtiments qui constitue une véritable opportunité pour certains savoir-faire locaux, à l'image de la filière du lin. Cette démarche demande l'implication des professionnels et des collectivités locales qui doivent conjointement adapter leur offre et concevoir des projets architecturaux innovants.

PÔLES D'EXCELLENCE : pôles d'attractivité, multimodaux, d'échanges de savoir et de connaissances, pôle nature.

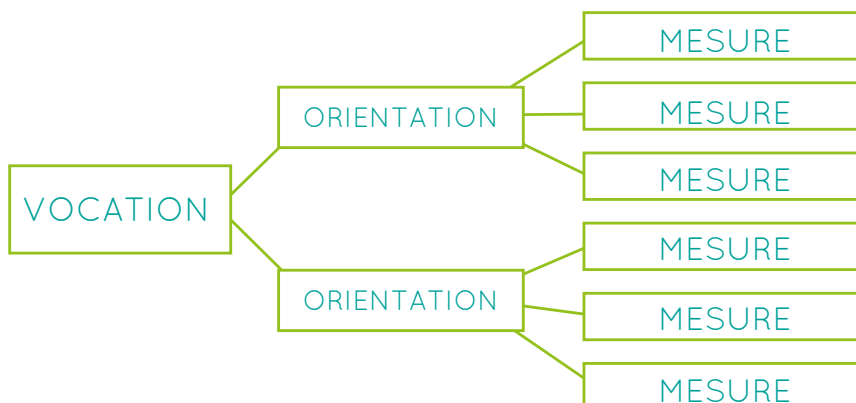
LES PRINCIPES FONDATEURS DU PARC ET LES OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

AU REGARD DES ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET DES MISSIONS ATTRIBUÉES AUX PARCS NATURELS RÉGIONAUX, BAIE DE SOMME 3 VALLÉES A AXÉ SA DÉMARCHE SUR 4 GRANDS PRINCIPES FONDATEURS, 3 VOCATIONS.

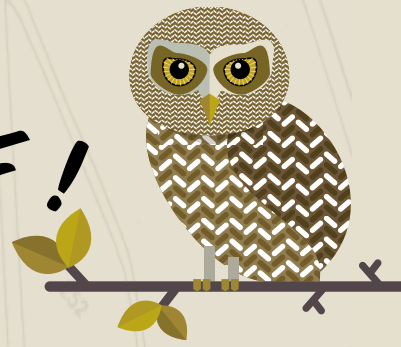


DIAGNOSTIC TERRITORIAL : état des lieux qui recense, sur un territoire déterminé, les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux...

CES 3 VOCATIONS CONDUISENT À LA DÉFINITION DE 10 OBJECTIFS STRATÉGIQUES OU ORIENTATIONS ASSOCIÉS À UNE SÉRIE DE 35 MESURES OPÉRATIONNELLES HIÉRARCHISÉES EN FONCTION DE LEUR PRIORITÉ.



Une quoi ? Une ZNIEFF !



ZONE NATURELLE D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique correspondent à des secteurs dont l'inventaire a permis d'identifier des éléments (espèces, écosystèmes, milieux naturels...) rares, remarquables, protégés ou menacés de notre patrimoine (inventaires élaborés par des scientifiques et validés par le Muséum d'Histoire naturelle).

On distingue :

ZNIEFF DE TYPE 1

Secteurs de superficie restreinte et dont l'intérêt est lié à la présence d'espèces ou d'habitats rares ou remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones, de grande valeur écologique, sont particulièrement sensibles à des aménagements ou à des modifications du fonctionnement du milieu naturel.

ZNIEFF DE TYPE 2

Grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrières, ...).



*Dunes crocs du
Marquenterre*



Chouette Chevêche



Vallée de Somme

>reportage

La trame verte et bleue

Un réseau écologique,
outil d'aménagement au
service de la biodiversité

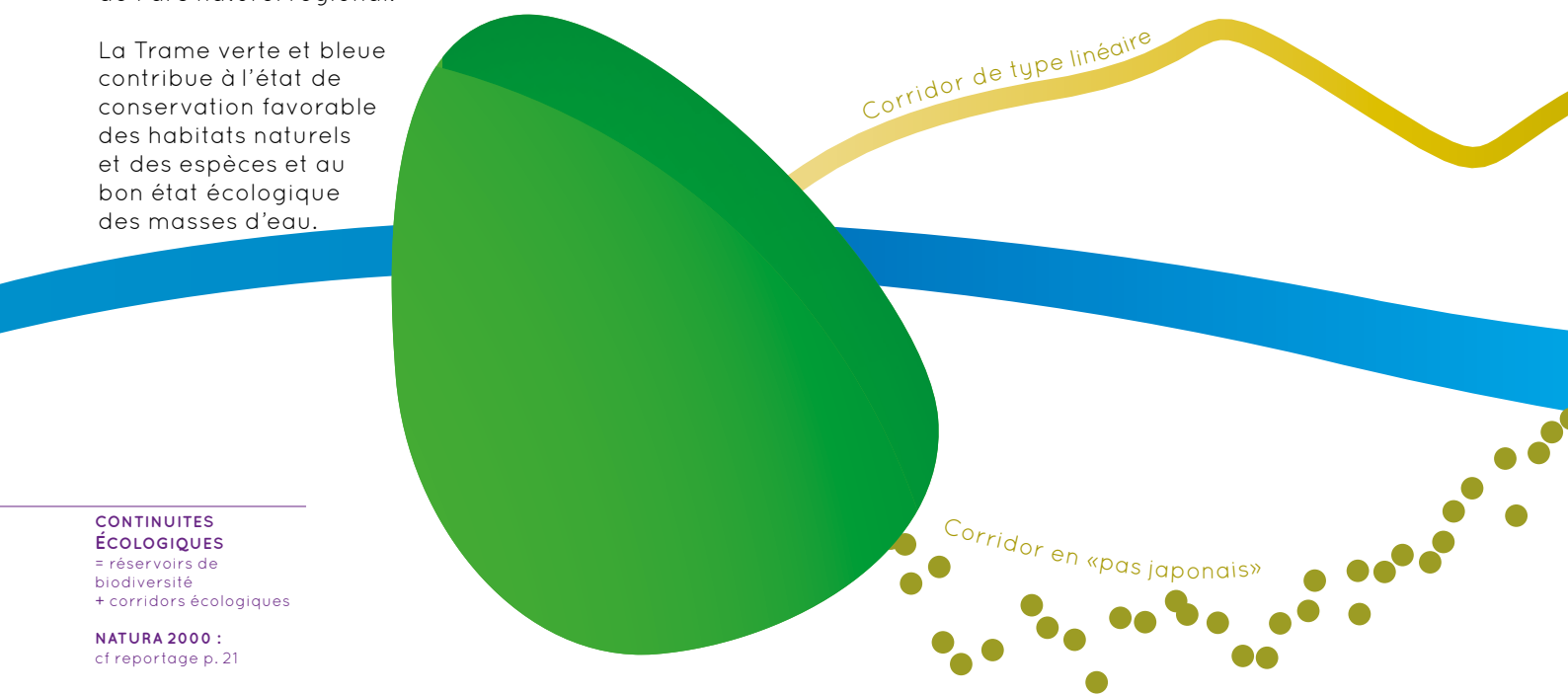
TVB?

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire. En Picardie Maritime, la Trame verte et bleue locale a été identifiée dans le cadre du projet de Parc naturel régional.

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

Corridors écologiques

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils peuvent être linéaires, discontinus (pas japonais) ou paysagers. Les corridors comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnés au titre de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
= réservoirs de biodiversité
+ corridors écologiques

NATURA 2000 :
cf reportage p. 21

Un outil alliant préservation de la biodiversité et aménagement du territoire

La Trame verte et bleue (TVB) est l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement. C'est une démarche qui vise à garantir ou préserver un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique ! Elle contribue ainsi au maintien des services que nous rend la biodiversité : qualité des eaux, pollinisation, prévention des inondations, amélioration du cadre de vie, etc.

La Trame verte et bleue constitue un outil de préservation de la biodiversité s'articulant avec l'ensemble des autres outils (stratégie de création des aires protégées, parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, **Natura 2000**, Parcs naturels régionaux, plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, etc.) encadrés par la stratégie nationale de biodiversité 2011-2020. En complément de ces autres outils essentiellement fondés sur la connaissance et la protection d'espèces et d'espaces remarquables, la Trame verte et bleue permet de franchir un nouveau pas en prenant en compte le fonctionnement écologique des espaces et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur la biodiversité ordinaire.

Réservoirs de biodiversité

Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Cours d'eau et zones humides

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (article L. 371-1 III et R. 371-19 IV du code de l'environnement). Les zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 du code de l'environnement, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ainsi que les autres zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

Corridor de type paysager

Un outil d'aménagement du territoire

La prise en compte de la Trame verte et bleue au niveau local, notamment par le biais des documents d'urbanisme réalisés par les collectivités (SCoT et PLU), mais aussi grâce à la mobilisation d'outils contractuels, permet d'intégrer les continuités écologiques et la biodiversité dans les projets de territoire. Même si la Trame verte et bleue vise en premier lieu des objectifs écologiques, elle permet également d'atteindre des objectifs sociaux et économiques, grâce au maintien de services rendus par la biodiversité (production de bois énergie, production alimentaire, bénéfices pour l'agriculture, auto-épuration, régulation des crues...), grâce à la valeur paysagère et culturelle des espaces qui la composent (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...), mais aussi grâce à l'intervention humaine qu'elle nécessite sur le territoire (gestion des espaces TVB, ingénierie territoriale, etc.)

Les objectifs de la TVB :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs visés au Livre IV de l'article L. 212-1 du code de l'environnement et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

> Regard de spécialiste

Yann Dufour

Syndicat Mixte
Baie de Somme Grand
Littoral Picard

L'essentiel : Avez-vous un exemple d'action en cours sur le territoire pour la préservation des continuités écologiques ?

Yann Dufour : Un bon exemple concerne les mares. Il s'agit d'un milieu très riche qui abrite de nombreuses espèces. Ainsi on retrouve dans les mares des grenouilles et tritons mais aussi de nombreuses espèces végétales remarquables. Si les mares sont essentielles au maintien de la biodiversité, c'est surtout la conservation du réseau écologique qu'elles forment qui permettra d'assurer cet objectif à long terme.

Il est donc important de maintenir un réseau de mares fonctionnel à l'échelle du territoire : les espèces doivent pouvoir se déplacer de mare en mare et donc les distances entre les mares ne doivent pas dépasser les capacités de dispersion des espèces, par exemple environ 500 mètres pour les tritons.

L'essentiel : Quels partenaires travaillent ensemble ?

YD : Les éleveurs dont le bétail utilise encore de nombreuses mares ont un rôle à jouer important pour la préservation de la biodiversité de ces milieux. Toutes les mares sont importantes et il convient de conserver ce réseau fonctionnel. Les mesures agro-environnementales en cours sur le territoire contribuent à cet objectif. Les chasseurs jouent aussi un rôle primordial pour la conservation des mares, notamment dans les marais arrière-littoraux où les enjeux de biodiversité sont très importants, là ce sont les contrats Natura 2000 qui peuvent aider à renforcer le réseau de mares.

>reportage

Le réseau

NATURA



Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats (milieux dans lesquels vit une espèce ou un groupe d'espèces).



Un réseau de protection :

Selon la commission européenne (mars 2008), « Natura 2000 est un vaste réseau européen de zones naturelles protégées qui a pour objectif de préserver la flore, les oiseaux et les habitats. Il couvre près de 20 % de la superficie du continent, à quoi viendront s'ajouter 489 nouveaux sites et une superficie totale supplémentaire de 18 784 kilomètres

carrés grâce aux dernières extensions. Elles comprennent des régions montagneuses, la zone méditerranéenne et les îles Canaries, ce qui permettra de renforcer la protection de nombreux habitats naturels. Ces habitats possèdent une flore et une faune très riches, qu'il s'agisse des papillons des prairies finlandaises, des chauves-souris des grottes françaises ou des ours des forêts de Slovénie. L'éventail des zones protégées est très large puisqu'elles comprennent aussi bien des prairies

abondamment fleuries que des réseaux de grottes et des lagunes. Les neuf régions du réseau reflètent la grande variété de la biodiversité du continent. La création de ce réseau repose sur l'idée que l'homme doit collaborer avec la nature. Les activités réalisées à l'intérieur du réseau doivent être durables et en harmonie avec le milieu naturel. Cela signifie qu'un grand nombre d'entre elles reste possible, parmi lesquelles l'agriculture, la pêche et la sylviculture. »





Les directives :

Deux directives européennes ont pour objectif la préservation des espèces végétales et animales ainsi que des habitats naturels au sein de l'Union Européenne :

- La directive « Oiseaux » : adoptée en 1979 vise la conservation à long terme de toutes les espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne en identifiant 181 espèces menacées qui nécessitent une attention particulière.

- La directive « Habitats Faune Flore » ; adoptée en 1992, établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune (hors oiseaux) et de flore sauvages ainsi que des habitats naturels. Cette directive répertorie plus de 231 types d'habitats naturels et 900 espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les 22 600 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) permettent au titre de cette directive, une protection de ces habitats et espèces menacés.



Estuaires et littoral picards : les baies de Somme et d'Authie, berceaux de la richesse maritime picarde

Continuité exceptionnelle de systèmes littoraux, unique et exemplaire pour la façade maritime française et ouest-européenne, le site correspond au littoral de la plaine maritime picarde et aux estuaires historiques de la Somme et de l'Authie. Cet ensemble maritime se distingue par une diversité exceptionnelle d'habitats générés par l'existence de diverses unités géomorphologiques interdépendantes :

- un système dunaire développé à l'intérieur des terres ;
- les systèmes estuariens de la Somme, de l'Authie et de la Maye (avec la formation de lagunes) ;
- le système des levées de galets, entité rarissime et unique en France (avec une forte extraction industrielle de galets),
- accompagné d'un système de falaise crayeuse (le Hable d'Ault) ;
- un système estuarien fossile

(les prairies de rencloùture). En conséquence, les intérêts écologiques sont exceptionnels. Au niveau floristique, on rencontre de nombreuses espèces rares et menacées, 28 espèces protégées, ou encore une richesse végétale exemplaire des estuaires et des dunes. Le site est d'ailleurs inventorié en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique). Au niveau faunistique, la richesse est tout aussi exceptionnelle : site de reproduction du Phoque gris et Veau-marin en France, le site est aussi une véritable halte migratoire et une zone d'hivernation des oiseaux de valeur internationale (site inscrit à l'inventaire Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et en ZPS, et renferme également des populations peu communes de poissons, mollusques et autres crustacés.



Les menaces :

- Urbanisation intensive
- exploitation des cordons de galets
- surfréquentation et dégradation d'habitats ou dérangement (pour les phoques notamment)

Quelques exemples d'espèces présentes sur des zones Natura 2000



Élyme des sables



Chouette Chevêche



Phoque gris



Lychnis fleur de coucou



Agrion mignon



Lérot



Pie Grièche écorcheur



Rainette verte



Orchis négligé



Gorge bleue à miroir

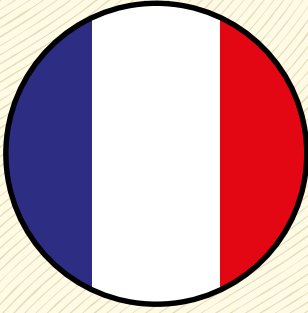


Pyrole à feuilles rondes



Liparis de Loesel





1753 zones Natura 2000
en France



69 zones Natura 2000
en Hauts-de-France



8 zones Natura 2000
sur le territoire du Parc

les sites Natura 2000 en Picardie Maritime



La portée de la Charte

La chasse d'eau - Le Crotoy

LA CHARTE, ENGAGEMENT VOLONTAIRE !

La gestion du Parc et la mise en application de la Charte incombent au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées. Les collectivités conserveront leurs compétences qu'elles devront mettre au service des objectifs du projet. La Charte tirera sa force de l'investissement de tous les signataires (Collectivités, Conseil Départemental de la Somme, Conseil Régional Hauts-de-France État), partenaires et acteurs du territoire. Le rôle de chaque partenaire sera défini par des **conventions cadres** qui témoigneront de leur engagement. Parallèlement, la prise en compte d'orientations et d'objectifs bien spécifiques pourra faire l'objet de **conventions opérationnelles particulières**.

CONVENTIONS

CADRES : conventions fournissant le cadre d'une action générale.

CONVENTIONS OPÉRATIONNELLES PARTICULIÈRES:

conventions qui précisent le cadre d'action du projet



Cayeux-sur-Mer

L'OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE : LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le Parc naturel Baie de Somme Picardie Maritime est tenu de mettre en place des dispositifs de suivi de l'évolution du territoire et d'évaluation de la mise en œuvre opérationnelle de sa Charte. Plusieurs indicateurs ont donc été retenus pour répondre à ces deux exigences. Ils ont été sélectionnés en fonction de critères comme leur pertinence, la disponibilité des données ou la possibilité de mener des études complémentaires.

Un tableau récapitulatif de ces indicateurs est établi. Il comprend pour chacun d'entre eux une valeur initiale de référence au lancement de la Charte, ses objectifs chiffrés à mi-Charte (6 ans) et en fin de Charte (12 ans).

Le dispositif de suivi-évaluation nécessite une collecte régulière des données afin de pouvoir dresser des bilans de fin d'action, d'établir les rapports d'activités annuels et d'étudier les programmations triennales avec les financeurs. Deux évaluations approfondies devront être menées aux échéances de mi-Charte (6 ans), pour un premier bilan, et de fin de Charte (12 ans) pour

vérifier l'efficacité de la démarche et préparer le projet de Charte suivant.

Baie de Somme 3 Vallée aura la charge de l'animation technique du suivi-évaluation.

Un **comité de pilotage du suivi-évaluation** sera également institué. Il sera composé de personnes représentant à la fois le Parc, les instances consultatives (Conseil des Maires, Conseil de développement durable, Conseil scientifique et de prospective), les signataires et les partenaires de la Charte, mais aussi les organismes qui fourniront les données des indicateurs.

Les données collectées seront diffusées à l'intention des partenaires, des élus et des habitants via différents supports, mais aussi à travers les médias locaux et les supports de communication des partenaires.

Le dispositif de suivi-évaluation offrira la possibilité de mettre en lumière l'avancée des projets, d'envisager des voies de progrès et de valoriser les réussites.

COMITÉ DE PILOTAGE DU SUIVI-ÉVALUATION :

Un comité de pilotage est le groupe de dirigeants chargé de veiller au bon fonctionnement d'un projet et valider les choix stratégiques, il se compose d'une équipe transversale au projet et généralement de chaque structure impliqué dans le projet. Ce comité peut s'appuyer sur l'analyse issue de l'évaluation.

PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL : cf focus p. 26

Baie de Somme - Saint-Valery-sur-Somme

LA RECONNAISSANCE DE LA CHARTE COMME AGENDA21

Les Agendas 21 locaux se veulent la transcription, à l'échelle d'un territoire strictement défini, des directives adoptées en 1992 au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro. Ils marquent la volonté d'intégrer aux projets territoriaux toutes les composantes du développement durable.

La Charte aura valeur d'Agenda 21 pour le territoire. Le projet de PNR reprend effectivement les orientations qui constituent le socle de cette démarche : l'approche transversale des problématiques (lutte contre le changement climatique, préservation des milieux et de la biodiversité, cohésion sociale, modes de production et de consommation responsables) et des pratiques participatives innovantes. Les actions menées par le Parc seront renforcées par l'apport du **Plan Climat Énergie Territorial**.



Le quoi ? Le PCET !



LE PLAN CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAL

Le projet de Parc s'appuie sur une démarche de lutte contre le changement climatique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le patrimoine naturel de la Picardie Maritime présente une très grande diversité d'espèces et de milieux naturels. Cependant, la biodiversité subit actuellement une érosion inquiétante et les phénomènes météorologiques extrêmes (inondations et sécheresses) se multiplient. Leur fréquence et gravité risquent d'augmenter, impactant l'activité humaine de production alimentaire et forestière. De ce fait, les actions menées par le Parc sont renforcées par le Plan Climat Energie Territorial (PCET) en cours d'élaboration.

Le PCET est un outil d'animation du territoire qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin de combattre efficacement le changement climatique et de s'y adapter. Il intègre pour la première fois les enjeux de qualité de l'air.

De nombreuses actions sont menées sur les territoires telles que des opérations sur la maîtrise de la demande d'énergie des collectivités (bâtiments et éclairage public durables) ou la mise en œuvre de réseaux de chaleur au bois. Ces actions sont conduites en partenariat avec la Fédération Départementale de l'Énergie de la Somme (FDE).

OBJECTIFS DU PCET EN 2020

23 % d'énergie
d'origine
renouvelable

Réduire les
émissions liées
au transport de
marchandises

-21 %
d'émissions de
gaz à effet de
serre

-7 %
de quantité
d'ordures
ménagères



Que dit la Charte ?

La Trie

Vocation 1 :

**" UN TERRITOIRE QUI PROTÈGE
L'INTÉGRITÉ DE SON PATRIMOINE
NATUREL "**

Dans le sillage du **Grenelle de l'Environnement** qui consacre le rôle fondamental des **Trames vertes et bleues** pour la préservation de la biodiversité, le PNR place au cœur de son projet la conservation de ses milieux naturels qui structurent le territoire, conditionnent son identité et impactent directement l'espace littoral et le milieu marin. Cette préoccupation doit déterminer l'aménagement et le développement du territoire. Le PNR se positionne comme un fédérateur et un animateur de la mobilisation des acteurs autour d'une stratégie partagée en faveur de la préservation des ressources en eau et de la continuité des corridors écologiques. L'amélioration de la connaissance des différents milieux doit permettre une diffusion plus profonde de leur valeur et inciter à des pratiques et des comportements vertueux qui consolideront durablement l'attractivité territoriale.

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : ensemble de rencontres politiques organisées en France en 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable.

TRAME VERTE ET BLEUE : cf reportage p.17



Organiser

Impliquer

Agir

Organiser, mutualiser et enrichir les connaissances des patrimoines naturels

Le PNR participera au renforcement de la mise en réseau des acteurs et à la centralisation des données naturelles au moyen d'outils de collecte et de partage adaptés. Ce socle de connaissances permettra de révéler les lacunes et les priorités d'étude. À ce titre, il coordonnera et orientera les besoins. Il animera aussi la vulgarisation et la diffusion de ces connaissances auprès des différents acteurs pour mettre en lumière l'importance, les atouts et les enjeux des patrimoines naturels du territoire.



Exemple d'action > Inventaire faune et flore en forêt de Crécy

Impliquer les populations locales dans la préservation de la biodiversité

Le PNR définira et mènera une stratégie de communication et d'éducation recherchant la mobilisation autour des problématiques de biodiversité. Une diversification des moyens de sensibilisation sera nécessaire pour atteindre l'ensemble des publics : utilisation des outils de communication actuels (sites internet, réseaux sociaux), développement des animations événementielles, actions pédagogiques dans les établissements scolaires, vulgarisation et transmission des connaissances en stimulant les relais locaux (guides, associations, belvédères, sites d'interprétation, etc.). Cette démarche de sensibilisation doit conduire à responsabiliser les habitants et à susciter leur volonté de devenir des acteurs de la protection de l'Environnement.



Exemple d'action > Plantation de Haies

Finaliser l'aménagement du territoire sur la préservation des continuités écologiques

Finaliser l'élaboration et assurer le suivi du Schéma de **Trame verte et bleue** de Picardie Maritime constitue l'une des priorités du Parc. Il servira d'outil de connaissance et de préconisations pour le maintien et la restauration des connexions entre les espaces naturels. Les collectivités devront transcrire à leur échelle les enjeux de préservation des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité. Elles recevront l'aide du PNR pour comprendre les enjeux spécifiques à la Trame verte et bleue et mettre en œuvre localement les orientations prioritaires du Schéma (améliorer la perméabilité des espaces, maîtriser les extensions urbaines et réduire l'artificialisation des sols).



Exemple d'action > Accompagnement des intercommunalités dans la réalisation des PLUi

Agir en faveur de la protection et de la gestion des sites naturels à enjeux majeurs

Les trois premières années de la Charte seront consacrées à l'identification des sites naturels à enjeux majeurs qui ne sont pas encore dotés d'outils de protection, afin d'envisager des mesures de préservation. Le PNR, en collaboration avec les partenaires concernés, alimentera un tableau de bord d'évaluation et de suivi des actions. Parallèlement, il diffusera des documents de cadrage et de sensibilisation auprès des gestionnaires de sites à enjeux et s'assurera que les projets d'aménagement pour l'accueil du public au sein de ces espaces ont bien fait l'objet d'une étude d'impact.

TRAME VERTE ET BLEUE :
cf reportage
p. 17

Agir en faveur de la protection de la biodiversité



Protéger les espèces animales et végétales à responsabilité du territoire

Le Parc est responsable de la sauvegarde des quelques 600 espèces à enjeux présentes sur son territoire. Pour certaines d'entre elles, notamment les chauves-souris et les plantes messicoles (bleuet, coquelicot hispide, etc.) qui contribuent à la diversité de la flore, les actions doivent être menées conjointement aux programmes de protection nationaux. Le maintien de ces espèces passe par la préservation de leurs zones d'habitat telles que les milieux ouverts, mais aussi par une limitation de la pollution lumineuse. Dans le prolongement de ces objectifs, le Parc organisera la lutte contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes qui menacent de rompre l'équilibre des milieux naturels.



Exemple d'action > Installation de fermetures adaptées sur les cavités à chauve-souris et de perchoirs à rapaces

Parc du Marquenterre

Améliorer la qualité de la ressource en eau et servir les orientations du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

L'application des directives nationales et européennes pour améliorer la qualité des eaux a permis d'enregistrer de premiers résultats positifs. Le Parc poursuivra cet objectif en mobilisant les acteurs autour de différents leviers : le perfectionnement des techniques d'assainissement et de traitement des eaux, la stimulation des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ou encore l'engagement des industries et des équipements touristiques dans une politique de réduction de la pollution. Les collectivités auront la responsabilité d'intégrer à leurs règlements d'urbanisme des dispositions pour protéger les secteurs à enjeux. L'accent sera mis sur les **masses d'eau** les plus dégradées par l'instauration de plans d'actions spécifiques. À l'échelle du territoire, le PNR veillera à la coordination opérationnelle des gestionnaires de **bassins versants** qui, via les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), contribuent directement à la préservation de la qualité des eaux du territoire et des eaux marines à l'aval.

Coordonner une gestion quantitative rigoureuse de la ressource en eau

Dans la zone littorale et les marais, il est nécessaire de remédier aux fortes pressions exercées sur la ressource en eau par l'urbanisation, les activités agricoles et touristiques. Le rôle du Parc sera de rassembler les informations relatives à la disponibilité de cette ressource et d'identifier les secteurs vulnérables. Il contribuera à sensibiliser les acteurs et les usagers à des pratiques raisonnées au travers d'un plan concerté en faveur de la maîtrise de la consommation. Ce plan s'appuiera notamment sur les innovations en matière d'organisation et de techniques de prélèvement ou encore sur le choix de cultures adaptées.



Exemple d'action > Recensement et restauration des mares communales

Développer les initiatives contribuant à la préservation des cours d'eau et à la fonctionnalité des zones humides

Mares, cours d'eau, marais ou encore roselières sont des éléments structurants d'une importance capitale aussi bien pour la ressource en eau que pour la biodiversité et l'identité paysagère du territoire. Le Parc poursuivra leur inventaire pour aboutir, en concertation avec les acteurs, à la mise au point d'un plan d'actions de protection. Outre la préservation de la faune et des fonctions écologiques, ce plan devra également restaurer les connexions dégradées. Le Parc accompagnera l'installation de maîtrises d'ouvrage sur les secteurs aujourd'hui non gérés. Avec la Maison **RAMSAR**, il participera à la création d'un Centre de ressources et d'ingénierie sur les zones humides et les cours d'eau. Grâce à cet équipement, le territoire disposera d'un outil d'information précieux pour ses acteurs, mais aussi d'un moyen de contribuer activement aux coopérations nationales et internationales

Favoriser les usages et les pratiques agricoles répondant aux enjeux environnementaux et paysagers

La Picardie Maritime est un exemple rare en France de paysage structuré par des activités agricoles extrêmement diversifiées. Cette mosaïque paysagère est aujourd'hui en péril sous l'effet de l'intensification des pratiques et de la mutation, voire de l'abandon, des surfaces difficiles à exploiter (larris et bas-champs). La sauvegarde de cette diversité est pourtant essentielle pour l'identité et l'intégrité du paysage mais aussi pour la biodiversité du territoire. En concertation avec le monde agricole, le Parc encouragera les pratiques contribuant à la perméabilité écologique des espaces, à la lutte contre l'érosion des sols ou encore à la préservation de la ressource en eau. Le maintien des prairies, la certification environnementale des exploitations et l'agriculture biologique seront soutenus par un appui technique, et le cas échéant financier, et des démarches valorisant les productions issues de ces filières.



Exemple d'action > Exonération de taxes foncières sur les propriétés non bâties, pour les terrains agricoles exploités en Agriculture Biologique (pendant 5 ans)

MASSES D'EAU :
portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène.

BASSIN VERSANT :
portion de territoire dont l'ensemble des eaux converge vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan, etc.

RAMSAR :
convention qui entend préserver les zones humides et promouvoir l'utilisation rationnelle de leurs ressources. Elle travaille à élaborer et maintenir un réseau international de zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité mondiale et les services écosystémiques rendus.



Les pelouses calcicoles ou larris

C'est ça un larris



Larris est le terme picard pour désigner les pelouses calcicoles qui sont des zones de végétation herbacées plus ou moins rases situées sur un versant calcaire au relief marqué.

Les larris témoignent de l'histoire des hommes qui les utilisaient pour faire pâturer chèvres et moutons qui jouaient le rôle de tondeuses naturelles.

L'évolution agricole a peu à peu contribué à la diminution de l'élevage et à l'abandon des pelouses. Sans pâturage, les arbustes ont envahi les pelouses jusqu'à les étouffer. La faune et la flore remarquables (Ophrys Abeille, Azuré Bleu Céleste,...) associées aux pelouses ont presque disparu.

La Picardie Maritime possède encore quelques larris remarquables qu'il est nécessaire de préserver pour leur richesse écologique, les paysages et l'histoire locale : larris d'Erondelle (Le Camp César), des Monts de Caubert ou de Mers-les-Bains.



Ophrys Abeille



Azuré Bleu Céleste

Renforcer la contribution de la nature en ville au maintien des continuités écologiques

Le Parc déclinera sur le territoire les orientations du plan national « Restaurer et valoriser la nature en ville ». Il incitera les collectivités à mieux gérer les eaux pluviales en proposant des solutions « vertes » (terrasses et murs végétalisés, dalles engazonnées, maintien des zones d'expansion

des crues, lutte contre l'imperméabilisation des sols, etc.). La **fonctionnalité écologique** devra être prise en compte dans les règlements et les opérations d'urbanisme afin d'assurer la perméabilité des milieux urbains et la valorisation des **zones tampons** (ceintures et coulées

vertes, création de jardins familiaux). Le Parc informera les habitants des bienfaits d'une gestion écologique des maisons et jardins (économies d'eau, entretien, usages de produits respectueux de l'environnement) en multipliant les actions pédagogiques.

FONCTIONNalité ECOLOGIQUE :

capacité d'un écosystème à assurer ses cycles biologiques (reproduction, repos, nourriture, déplacement, ...) et à fournir les services écologiques indispensables aux populations humaines (pollinisation, épuration naturelle des eaux, source de nourriture, ...).

ZONES TAMPONS:

zones situées entre deux entités géographiques ou biogéographiques jouant un rôle de protection.



En action > Mise en œuvre d'une gestion différenciée de tous les espaces verts des communes



Saint-Quentin-en-Tourmont

Encourager la gestion durable des milieux boisés

Les forêts privées ou publiques remplissent une triple fonction : économique, sociale et environnementale. L'action du Parc devra faire en sorte de sensibiliser les acteurs à la préservation de ces trois aspects complémentaires. La promotion des filières locales de production de bois sera accompagnée par l'élaboration de plans de gestion qui pérennisent à la fois l'activité mais aussi la biodiversité des milieux boisés. Les alignements d'arbres ou de haies feront l'objet de programmes d'actions spécifiques (plans bocages) afin qu'ils conservent leur rôle dans la lutte contre les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols et des berges tout en contribuant à la continuité de la **Trame verte et bleue**.

Encourager les traditions populaires et les activités de pleine nature en adéquation avec la préservation du patrimoine naturel

Le Parc accompagnera les communes et les usagers dans la mise en place des dispositifs d'encadrement indispensables à la protection des sites vulnérables. Il apportera son expertise pour que la pratique des activités et la fréquentation soient adaptées aux caractéristiques de chaque milieu. Les mesures adoptées pourront s'appuyer sur des « calendriers de vie des sites » et sur des plans de réglementation des circulations motorisées de loisirs. Le Parc alertera enfin acteurs et usagers de l'importance d'une conduite respectueuse et contribuera pour cela à l'élaboration et à la diffusion d'une « Charte des bonnes pratiques » à l'image de celle existant pour la réserve naturelle de la Baie de Somme.



Fôret de Crécy-en-Ponthieu

Les Courtils



La Picardie Maritime est un territoire ouvert ponctué de “villages-bosquets”. Ces villages sont entourés d’un écrin végétal continu : les ceintures de courtils. Leur silhouette boisée se détache dans le paysage agricole comme tout élément venant contrarier l’horizontalité.

Le mot courttil vient du latin cortile. Il désignait en France jusqu’au XVIII^e siècle, les jardins et il est resté employé dans certaines régions pour désigner «une petite cour ou jardin de campagne qui n’est point fermé de murs mais seulement de haies, de fagotage ou de fossés». Corti en picard désigne le bout d’un jardin, généralement clos de haies, où poussent quelques arbres fruitiers



Pas une mais deux ceintures de courtils

Une première au moyen-âge...

avec la mise en place de l’assolement triennal, les villageois utilisent leur droit de vaine pâture. Cette pratique implique que le bétail puisse circuler tranquillement d’une parcelle en jachère à une autre, ce qui empêche la clôture des champs. Les seuls “clos” de haies autorisés, se trouvaient à l’arrière des fermes pour cultiver légumes et fruits et avoir une basse-cour. Ils sont généralement plantés d’arbres pour produire du bois de chauffage et fabriquer des outils.

... puis une seconde au XVIII^e siècle

Certains agriculteurs vont commencer à critiquer le système de la jachère et de la vaine pâture qui n’apparaissent plus assez rentables. Des terres labourables vont alors être « sacrifiées » pour les convertir en prairies de façon pérenne. Ces changements concernent le grand nord de la France où le climat maritime favorise la mise en herbage.

formation de la première ceinture de courtils « le cortile », jardin clos autour du village



formation de la seconde ceinture de courtils, les prairies encloses



Les changements sociétaux et les nouveaux aménagements viennent fragiliser ce patrimoine historique. Si les usages attachés aux courtils ont évolué, les valeurs historiques, écologiques, paysagères et économiques induisent la nécessité de préserver cet élément identitaire.



Enrichir

Permettre

Elaborer

Vocation 2 :

**"UN TERRITOIRE RASSEMBLÉ ET SOLIDAIRE
QUI CONFORTE SES COMPLÉMENTARITÉS"**

La répartition plus cohérente et plus équilibrée de la population, des activités économiques et de l'attractivité touristique constitue un enjeu majeur du territoire. Dans le même temps, la politique d'aménagement territorial devra participer à la mise en œuvre des autres orientations du Parc en intégrant les enjeux patrimoniaux et les principes du développement durable. Pour atteindre cet objectif, l'adhésion des acteurs et des habitants est indispensable. Les démarches pédagogiques et la promotion des richesses culturelles joueront un rôle essentiel dans la mobilisation de tous et renforceront le sentiment d'appartenance à un territoire qui affiche sa solidarité.

Organiser le rééquilibrage entre la zone littorale et les terres intérieures

Pour pérenniser son attractivité, la bande littorale nécessite une dynamique d'aménagement et de développement qui intègre la réduction des pressions démographique et touristique. Le Schéma directeur des pôles d'attractivité qui sera élaboré avec les acteurs concernés devra proposer un maillage territorial plus cohérent et plus complémentaire. Il marquera la volonté de rééquilibrer le territoire en mettant en valeur les richesses et les potentiels des terres intérieures encore à l'écart du rayonnement du littoral (éco-pôle du « massif forestier de Crécy », Rue, Abbevillois, Saint-Riquier, etc.).

DOCUMENTS D'URBANISME:
ensemble des documents planifiant l'aménagement d'un territoire.



En action > **Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (p.48)**

Elaborer des documents d'urbanisme qui concrétisent les ambitions de développement durable et de préservation des patrimoines

Afin d'atteindre ces objectifs fondateurs de sa démarche, le Parc aidera les collectivités à élaborer des **documents d'urbanisme** de qualité grâce à la mobilisation d'équipes pluridisciplinaires. Ces outils réglementaires devront inciter à une gestion économe des espaces pour lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles. Densification et renouvellement urbains seront privilégiés. Ils devront également tenir compte des enjeux de protection et de valorisation de tous les patrimoines, veiller à une intégration paysagère et urbaine des nouvelles constructions qui se réfère aux typologies et aux matériaux locaux, et améliorer les transitions entre les différents milieux.



En action > **Formulation d'avis sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement au regard de la Charte de Parc et du SCoT.**

Développer une approche durable des projets urbains

Le Parc exposera aux porteurs de projet les vertus d'une approche durable des aménagements urbains en mettant notamment en avant les opérations exemplaires. Il aidera les collectivités à rédiger des cahiers des charges et des règlements pour la réalisation de lotissements, de zones d'activités ou d'infrastructures qui s'inscrivent dans cette perspective dont les principales orientations sont présentées dans les différentes mesures relatives aux enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux du PNR. L'approche durable de l'aménagement urbain devra également répondre aux besoins sociaux du territoire, tout particulièrement en matière de logements. Dans ce domaine, les petits collectifs et les constructions mitoyennes implantés à proximité des commerces et des services seront privilégiés.

Anticiper les risques naturels sur les terres intérieures et la bande côtière

La hausse programmée du niveau de la mer menace d'accroître les risques de submersion marine et d'effondrement de falaises. Le recul du trait de côte qui en résulte rend nécessaire le déplacement de certains biens et activités. Les vallées sont sujettes à des inondations par remontée de nappe ou, dans un degré moindre, par débordement des cours d'eau, et les plateaux connaissent des phénomènes de ruissellement et de coulées de boues. Tous ces risques font déjà l'objet de démarches en vue de maîtriser leurs impacts. Le Parc prolongera ces initiatives en intégrant ces problématiques dans sa stratégie de développement territorial. Par une approche fédératrice et le déploiement de moyens de sensibilisation, il occupera une place essentielle dans la mobilisation des acteurs et la cohérence des actions entreprises.



En action > **Sensibilisation aux risques de catastrophes naturelles**



Assurer une démarche exemplaire de réaménagement des sites d'extraction

L'exploitation des gisements (galets siliceux, gravillons, sables) est une activité essentielle de la plaine maritime Picarde. Il convient de la maintenir tout en l'encadrant pour protéger l'intégrité paysagère et environnementale des sites d'extraction. Le **Schéma départemental des carrières** a d'ores et déjà prouvé son efficacité sur ce point et des démarches de certifications environnementales ont été engagées par plusieurs exploitants. En s'appuyant sur ces fondations, le Parc aura pour mission de promouvoir une approche respectueuse des sites au cours de leur exploitation mais aussi lors des réaménagements consécutifs à la cessation de l'activité.



Exemple d'action > Création d'un groupe d'échange entre les industriels et le Conseil Scientifique et de Prospective sur le réaménagement des sites d'extractions



Carrière de Saint-Firmin-Lès-Crotoy

Permettre le maintien et le renouvellement de la population locale sur la côte

Le littoral picard connaît une tension foncière liée à son attractivité et accentuée par d'autres contraintes de protection des espaces naturels ou de prévention des risques d'inondations. Cette situation engendre de nombreux effets négatifs : perte de la mixité sociale, vieillissement de la population, déséquilibre entre résidences principales et secondaires, etc. Pour inverser cette tendance, certaines Communautés de Communes ont entrepris des réflexions partagées qu'elles doivent maintenant traduire dans leur Plan local de l'Habitat. Un renforcement de la maîtrise foncière et une diversification de l'offre de logements (location/accession à la propriété, réhabilitation énergétique, etc.) permettront notamment d'assurer des conditions favorables à une plus grande mixité sociale.

Inciter les nouveaux arrivants à s'installer dans les terres intérieures

Le Parc animera la concertation intercommunale autour des Plans Locaux de l'Habitat afin de renforcer l'attractivité des terres intérieures. Pour capter l'ensemble des catégories sociales, l'offre de logements sera diversifiée et les liaisons avec les pôles urbains seront consolidées. Dans le prolongement des orientations du **SRADDT**, le Parc accompagnera les acteurs dans l'identification et la réhabilitation du patrimoine bâti dégradé avec pour objectifs sa préservation, la valorisation d'un habitat de qualité et l'opportunité de réduire les constructions pavillonnaires consommatrices d'espace. Les communes devront également veiller à améliorer leur offre de services et les conditions d'accueil des nouveaux arrivants. Elles associeront les populations locales à leurs réflexions d'aménagement et de développement de l'habitat et du cadre de vie.



Port du Crotoy

Organiser la mobilité en développant des solutions sobres en énergie

Le Parc soutiendra l'essor des solutions alternatives au « tout voiture » avec la perspective de soulager les secteurs urbains et touristiques. Pour cela, le maillage du territoire s'appuiera sur le déploiement des transports en commun et des possibilités de **connexions intermodales**, mais aussi sur un réseau pertinent de circulations douces (pistes cyclables). À ce titre, la liaison naturelle de la vallée de la Somme constitue un axe intéressant pour convier les touristes à la découverte des terres intérieures. Le Parc encouragera les plans de déplacement dans les structures collectives publiques ou privées et mettra en avant les pratiques innovantes (covoiturage, véhicules électriques, etc.). Ces orientations serviront pleinement les objectifs environnementaux de la Charte en contribuant à la réduction des consommations d'énergie.

 **Exemple d'action > Création d'un réseau de location de vélo le long des axes ferroviaire du territoire**

Permettre à chacun de contribuer au projet collectif

Les objectifs de préservation de la **Trame verte et bleue** et de développement durable ne pourront être atteints sans la participation de l'ensemble des usagers du territoire. Le projet de Parc offre l'opportunité de créer une véritable culture collective autour de ces enjeux. Cette mobilisation se concrétisera par une gouvernance ouverte (élus, propriétaires, acteurs socio-économiques, habitants, etc.) au sein de plusieurs instances de concertation. Pour diffuser une vision partagée du projet territorial et permettre son appropriation par tous, le Parc s'appuiera sur un réseau d'habitants-relais, développera une communication facilement accessible en multipliant les supports et participera à l'organisation de manifestations favorisant les échanges.

 **Exemple d'action > Création d'instances participatives**

Enrichir le projet en multipliant les coopérations extraterritoriales

Certains enjeux nécessitent de nouer des partenariats étroits avec les territoires voisins, notamment dans les cas de la gestion des eaux et des continuités écologiques (vallées de la Bresle et de l'Authie), des interactions terre-mer (Parc naturel marin) ou encore des aménagements à coordonner avec le pôle urbain amiénois. La coopération avec d'autres territoires de projet et la participation active à des réseaux nationaux ou internationaux (Parcs naturels régionaux, RAMSAR) sera recherchée. Elle devra conduire à des transferts d'expérience qui enrichiront mutuellement ces démarches et valoriseront l'image de la Picardie Maritime. À cette fin, le Parc relaiera les actions menées sur son territoire ainsi que leurs résultats. Il agira aussi pour renforcer les partenariats, notamment avec les principaux pays d'origine des visiteurs (Europe du Nord).

 **Exemple d'action > Utiliser les expérimentations des autres Parcs pour le développement du territoire**



Saint-Valery-sur-Somme

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES CARRIÈRES

: outil de décision pour une utilisation rationnelle des gisements minéraux et la préservation de l'environnement

SRADDT : schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire : outil stratégique pour l'aménagement et le développement durable du territoire.

CONNEXIONS INTERMODALES : lieux où se rejoignent différents moyens de transport (gares, ...)

TRAME VERTE ET BLEUE : cf. reportage p. 17



Regnière-Écluse

Faire des patrimoines un levier pour la réussite éducative

Dans le sillage d'une politique régionale qui fait de la réussite éducative sa priorité, le projet de PNR représente une occasion d'ouvrir la jeunesse à d'autres horizons et aux enjeux du territoire qu'ils habitent. Avec l'ambition de s'imposer comme une référence en matière d'éducation et de formation, le Parc participera à l'élaboration et à la diffusion d'une offre pédagogique qui valorise les richesses patrimoniales et les savoir-faire locaux et sensibilise aux enjeux du développement durable. Il encouragera les partenariats entre les structures éducatives et les acteurs auxquels il apportera son soutien technique. La création d'un **Conseil des Jeunes** favorisera l'émergence d'une dynamique d'engagement au sein d'un espace de consultation et de réflexion qui contribuera à l'action territoriale et renforcera le sentiment d'appartenance.



Exemple d'action > Création de livrets pédagogiques à destination des locaux et des visiteurs valorisant l'histoire et le patrimoine (Les Cles du Vimeu)

Proposer une offre culturelle accessible à tous

Aujourd'hui, les équipements culturels sont essentiellement concentrés sur Abbeville laissant à l'écart une grande partie du territoire. Pour autant, la vie culturelle locale peut compter sur un réseau associatif dense et sur l'initiative des collectivités. Mais toutes ces composantes agissent généralement de façon isolée, ce qui est d'autant plus dommageable que l'attractivité touristique renferme un potentiel de développement à révéler. Après avoir dressé un état des lieux approfondi, le Parc s'attachera à constituer un véritable maillage du territoire qui permette l'enrichissement et la mise en réseau des équipements et des acteurs. Il participera à la construction d'une stratégie de communication commune qui mutualise les outils, les moyens et les actions au service d'une offre culturelle dynamique, équilibrée et diversifiée.



Exemple d'action > Mise en place du programme "Sortir en Famille" et du festival "Orgues en Octobre".

CONSEIL DES JEUNES : cf reportage les organes participatifs p. 45





Hable de Ault

Vocation 3 :

***" UN TERRITOIRE QUI SE MET EN SCÈNE
POUR PROMOUVOIR SES SAVOIR-FAIRE ET
SON IDENTITÉ "***

L'identité du territoire s'exprime au travers de ses paysages diversifiés et de ses patrimoines bâti et culturel. Le Parc souhaite révéler et affirmer ces différentes composantes identitaires pour atteindre ses ambitions et actionner les leviers d'un nouveau dynamisme économique basé sur une approche durable du développement territorial. La valorisation de cet héritage amplifiera également le rayonnement de la Picardie Maritime et contribuera à améliorer le cadre de vie de ses habitants.



Promouvoir

Vallée de Somme - Eaucourt-sur-Somme

Protéger les paysages emblématiques et les motifs paysagers identitaires

Quatre grandes entités paysagères ont été distinguées grâce à l'Atlas des Paysages de la Somme : le Ponthieu et la vallée de l'Authie, le Vimeu, la vallée de la Somme et le littoral. Face aux nombreuses menaces qui pèsent sur leur intégrité, le Parc agira en faveur du maintien des caractéristiques qui fondent leur identité. La Charte comprendra à cette fin des orientations précises que les collectivités devront transcrire à leur échelle. Des recommandations particulières s'appliqueront aux entrées de Parc, aux axes principaux de découverte des paysages et aux espaces de transition tandis que des solutions opérationnelles spécifiques seront déployées (plan bocager, charte architecturale, etc.). Le Parc réalisera les Atlas paysagers et patrimoniaux des communes qui permettront d'observer les mutations. Dans les secteurs à enjeux, il élaborera une stratégie adaptée en matière d'affichage publicitaire et développera une culture du paysage auprès des acteurs et des usagers.



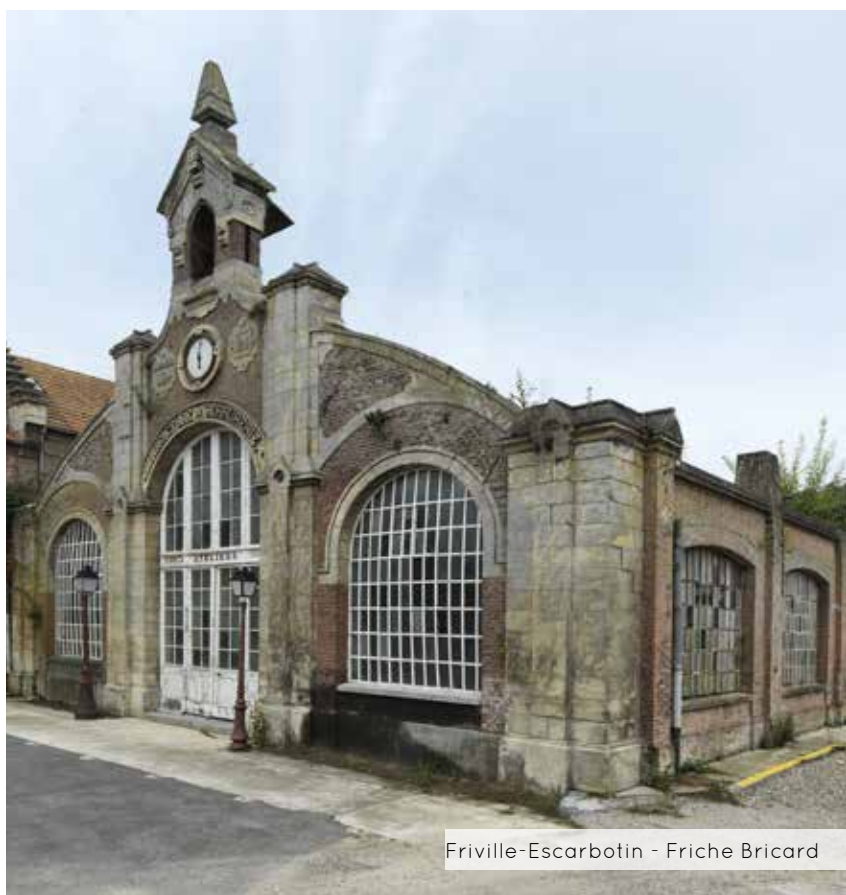
Exemple d'action > Réalisation des atlas paysagers et patrimoniaux des communes du Parc (20 Atlas déjà publiés)

Poursuivre le renouvellement urbain et l'amélioration du paysage dans les secteurs dégradés

Avec le patrimoine bâti du Vimeu industriel et d'Abbeville, le territoire possède des atouts dont la place doit être confortée. Le Parc prolongera les démarches déjà engagées de requalification des secteurs dégradés en les mettant au service de ses propres objectifs. Ainsi, les entrées de villes et les espaces de transition pourront servir au développement des circulations douces, à l'amélioration du cadre de vie ou encore à la conservation des linéaires de haies ou de boisés indispensables aux continuités écologiques. La requalification des friches permettra de mettre en valeur les éléments patrimoniaux remarquables et de limiter l'artificialisation de nouveaux espaces. Enfin, le Parc participera à la définition des orientations d'aménagement au travers d'un guide de recommandations paysagères et environnementales et d'un plan d'action opérationnel volontaire pour la requalification des zones d'activités.



Exemple d'action > Accompagnement technique de la création de la ZAC des 3 châteaux,



Friville-Escarbotin - Friche Bricard



Consolider

Préserver

Préserver les courtils des villages de plateaux

Les **courtils** sont des éléments caractéristiques des villages des plateaux du Ponthieu et du Vimeu. Derrière leur empreinte paysagère, ils sont essentiels au maintien de la biodiversité. Même s'ils constituent des espaces privilégiés pour la promenade et l'implantation de production de proximité (potagers, vergers, etc.), les courtils sont menacés par le manque d'entretien ou par les constructions en périphérie des villages, dégradant ainsi la structure identitaire d'un paysage en voie de banalisation. Le Parc aura pour mission de dresser un diagnostic des courtils présents sur le territoire et d'animer un « club des villages-courtils » au sein duquel les expériences et les initiatives de préservation, de valorisation et de diversification des usages pourront être partagées.



Exemple d'action > Mise en place de jardins partagés dans les communes du Parc

COURTILS : cf
focus p. 33

Mettre en valeur le patrimoine bâti

La dégradation, voire la disparition, du patrimoine bâti, qu'il soit rural, balnéaire ou industriel, constitue un enjeu capital pour la pérennité de l'identité territoriale. Les opérations engagées ces dernières années ont permis d'inventorier et de sauvegarder plusieurs ensembles (création d'un secteur sauvegardé à Mers-les-Bains, opération Synerbat prolongée par le projet « Patrimoine, artisans et développement durable » pour le bâti rural, inventaire et valorisation du patrimoine industriel du Vimeu, etc.). Le Parc poursuivra ces démarches et incitera les collectivités à prendre en compte le patrimoine d'intérêt local dans les documents d'urbanisme. Les acteurs seront sensibilisés à l'usage des matériaux et des savoir-faire locaux, ainsi qu'aux possibilités de réaffectation, pour favoriser des rénovations respectueuses et qualitatives. Les maîtres d'ouvrage pourront également compter sur le soutien du Parc afin de mobiliser des structures de conseil en réhabilitation.



Exemple d'action > Accompagnement pour la restauration de la Croix d'Huchenneville, restauration du pigeonnier du Château de Long

Préserver et valoriser le patrimoine immatériel

La Picardie est un territoire où s'exprime une culture commune qui participe à la solidité des liens sociaux et représente une source d'attractivité et de rayonnement. La langue picarde, particulièrement préservée dans l'arrondissement d'Abbeville grâce à une vie associative dynamique relayée par des productions artistiques diversifiées, certaines pratiques sociales comme la pêche ou la chasse qui ont contribué à façonner le paysage, ou encore la gastronomie et les jeux picards en sont les éléments les plus marquants. Préserver, transmettre et valoriser ce patrimoine renforcera le sentiment d'appartenance qui amènera les habitants à adhérer à un projet de territoire fidèle à son identité.



Exemple d'action > Animation autour de la langue et des traditions picardes dans les centres de loisirs

Accompagner l'aménagement des hauts lieux touristiques dans le respect de leur identité

Les principaux sites touristiques et leurs abords demandent des aménagements particuliers pour être mis en valeur et offrir aux visiteurs une ambiance et un sens appropriés à l'objet de leur découverte. Cette mise en perspective enrichissante renforcera leur notoriété. Ces sites bénéficieront en retour d'une image valorisée indispensable pour fidéliser les visiteurs et attirer de nouveaux publics. Dans le prolongement de la stratégie régionale « Esprit de Picardie », le Parc prendra part à l'élaboration d'un cahier des charges type pour l'aménagement des hauts lieux touristiques dans le but de renforcer leur identité. Les acteurs et les habitants seront conviés aux réflexions sur les orientations à mettre en œuvre.



Exemple d'action > Création d'un festival de sculptures sur arbres et installations de mobilier d'accueil en Forêt de Crécy



Baie de Somme

Consolider une destination touristique responsable et accessible à tous

La politique de développement touristique devra respecter les enjeux environnementaux et paysagers des sites tout en maintenant, voire en confortant, leurs usages sociaux et économiques. En se référant aux orientations de la Charte Européenne du Tourisme durable reprises dans les Schémas d'aménagement et de développement locaux, le Parc coordonnera les réflexions entre acteurs. L'objectif sera de parvenir à une fréquentation équilibrée et soutenable en termes de capacité d'accueil et de flux. Le Parc s'appuiera sur les initiatives privées (éco-gîte, Baie de Somme zéro carbone) et sur des solutions innovantes pour promouvoir une destination touristique durable et accessible à tous (personnes à mobilité réduite, population à faibles revenus, mixité générationnelle, etc.).



Exemples d'actions > Mise en place de formation en néerlandais pour les professionnels du tourisme. Développement de la plateforme de covoiturage

Encourager les énergies renouvelables porteuses de développement local et maîtriser leur impact

Le territoire possède de nombreuses sources d'approvisionnement local en biomasse pour des installations productrices de chaleur à partir d'énergies renouvelables (bois-énergie, méthanisation). Dans cette optique, la filière bois présente le double intérêt de contribuer à l'entretien des paysages en sollicitant une main d'œuvre non délocalisable. La production de **plaquettes bocagères** reste toutefois à développer, tout comme la géothermie. Pour l'électricité, le parc éolien est déjà bien fourni et son amélioration doit davantage s'appuyer sur les innovations technologiques et les gains de productivité plutôt que sur des implantations supplémentaires qui posent des problèmes d'intégration paysagère et environnementale. Pour les mêmes raisons, l'installation de panneaux photovoltaïques sera encadrée pour se limiter aux toitures des bâtiments ainsi qu'aux friches industrielles qui ne pourront trouver d'autres réaffectations possibles.



Exemple d'action > Recensement des bâtiments industriels et agricoles susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques



Maîtriser les dépenses d'énergie et développer l'économie circulaire

Baie de Somme 3 Vallées est lauréat du label « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » qui témoigne des nombreuses actions engagées ou programmées pour réduire les dépenses énergétiques et leurs impacts environnementaux dans de nombreux secteurs comme l'habitat, les bâtiments et les espaces publics, ou encore les entreprises. Cette politique volontariste s'accompagne d'efforts collectifs en matière de gestion et de réduction des déchets qui doivent être soutenus par le déploiement d'une **économie circulaire**. Ces démarches, que le Parc souhaite consolider, constituent une opportunité pour le développement de filières économiques locales comme en atteste le projet VimLab : pôle d'excellence et d'innovation industrielle autour de la domotique, de l'efficacité énergétique et du bâtiment. Le territoire peut aussi se reposer sur son potentiel de production en éco-matériaux (lin, bois), point de départ d'une nouvelle dynamique économique.



Exemple d'action > Etude pour la valorisation économique des sous-produits coquilliers

ÉCONOMIE CIRCULAIRE :
concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.

PLAQUETTES BOCAGÈRES :
combustible sous forme de bois brut réalisé à partir de bois de haies.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :
focus p. 44

Favoriser la mise en marché des produits locaux responsables, de la terre et de la mer

Territoire de productions agricoles et maritimes diversifiées (fruits et légumes, lait, viandes bovines et ovines, lin, produits de la pêche et conchyliculture etc.), la Picardie Maritime doit réfléchir à de nouvelles façons de valoriser le potentiel de ces ressources. La demande locale, tout comme la fréquentation touristique, représentent d'importants réservoirs en termes de débouchés. En privilégiant les circuits courts de distribution (multiplication des points de vente, restauration collective, filières de matériaux de chauffage, de construction ou artisanaux) et en imaginant de nouvelles possibilités de transformation au sein d'ateliers implantés sur le territoire, la structuration des filières des productions locales servira les objectifs portés par le Parc. Cette démarche contribuera notamment à renforcer le dynamisme économique des activités tout en réduisant leurs impacts environnementaux.



Exemple d'action > Création d'un marché d'intérêt local (système de collecte, stockage et de livraison des productions locales)

Promouvoir l'innovation sociale sur le territoire du Parc naturel régional

Le Parc entend s'appuyer sur les principes de l'**économie sociale et solidaire** pour garantir la pérennité des activités et des savoir-faire locaux, aujourd'hui menacés, et qui participent pourtant pleinement à l'identité du territoire. Pour rester compétitives et renouveler leurs effectifs, ces activités traditionnelles doivent revoir leur organisation autour de structures sociales innovantes (associations, coopératives, mutuelles, etc.). Le Parc accompagnera ces initiatives d'autant plus qu'elles représentent un facteur de réussite pour le développement d'une économie durable et solidaire. La création d'une marque « Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime » attestera de la contribution des filières locales à l'atteinte des objectifs du projet territorial et constituera un moyen de promotion et de valorisation de leurs productions.



Exemple d'action > Développement de la démarche Baie de Somme Responsable (Responsabilité sociétale des entreprises et du territoire)



La quoi ? L'ESS !

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

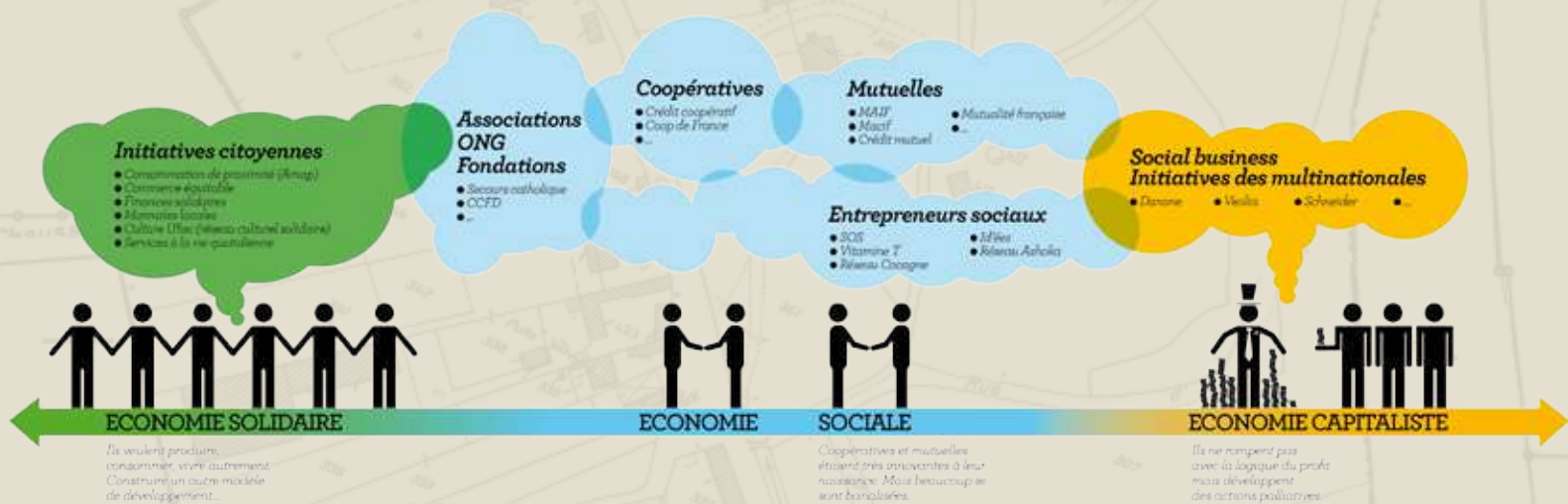


« Afin de garantir la pérennité des activités et savoirs faire locaux, le Parc entend s'appuyer sur les principes de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) »

L'économie Sociale et Solidaire regroupe des structures privées et publiques très variées telles que des coopératives, associations, structures d'insertion, mutuelles, fondations etc. Ces dernières cherchent à concilier activité économique et utilité sociale. L'objectif est de créer des emplois en développant une plus grande cohésion sociale.

L'ESS touche divers secteurs d'activité : banque, culture, sport, commerce équitable, etc.

Les entreprises de l'ESS ont en commun un projet collectif, une gouvernance participative (un individu représente une voix), des salaires encadrés, l'apport de réponses à des besoins identifiés sur le territoire.



Chaque année, l'ESS génère des emplois non délocalisables dans la Somme et contribue au développement local.





L'avant-projet de Charte du Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime s'applique à tirer pleinement partie du potentiel d'attractivité du territoire et place l'ambition de développement durable au cœur du projet de Parc. Au sein de ses mesures, l'enjeu de préservation et de restauration du patrimoine naturel s'accompagne d'une volonté de développement économique et de valorisation des patrimoines culturels et immatériels, de façon harmonisée sur l'ensemble du territoire. Le projet de Parc étant celui de tout le territoire, de tous ceux qui y vivent et y travaillent, sa réussite est fondée sur une mise en œuvre efficace de la Charte, qui repose très largement sur son appropriation par les forces vives du territoire (élus, habitants, acteurs économiques, associatifs, éducatifs et institutionnels, naturalistes, usagers,...). Afin de construire ensemble les arbitrages qui concilient préservation/restauration de la

Trame Verte et Bleue (cf p. 17) et développement d'activités économiques durables, le Parc naturel régional cherche à instaurer entre ces différents acteurs un dialogue permanent, ouvert et constructif. A cette fin, il s'appuie sur une démarche forte en matière de valorisation de son héritage culturel et d'éducation au territoire. C'est pourquoi Baie de Somme 3 Vallées s'est doté de divers organes participatifs. Ils visent à favoriser l'appropriation du projet de Parc par les forces vives locales, mais aussi à associer, dans la mise en œuvre de la Charte, l'ensemble des acteurs qui travaillent quotidiennement à l'aménagement et au développement durables de la Picardie Maritime. Aujourd'hui, trois instances participatives témoignent de l'importance attachée par Baie de Somme 3 vallées à cette dimension citoyenne du projet de Parc : le Conseil des Maires, le Conseil de développement durable et le Conseil scientifique et de prospective.



Le Conseil des maires regroupe tous les maires des communes adhérentes à Baie de Somme 3 Vallées. Il conduit chaque année, lors d'une « Conférence des Maires », un débat d'orientation nourri de l'évaluation des actions conduites

sur le territoire et des réflexions sur l'évolution de ce dernier. Au-delà de ses missions statutaires, cette instance a pour objectif de former un réseau d'identification, de diffusion et de valorisation des « bonnes pratiques communales ».

En organisant les échanges entre maires, le but est non seulement de favoriser la diffusion et l'appropriation des « bonnes pratiques », de créer des liens et des solidarités, mais également de développer des coopérations, des mutualisations de moyens et de compétences, voire de mener des actions et des négociations collectives ; ce afin de ne pas rester simplement dans les constats et les vœux pieux.

Parmi les travaux menés par le Conseil des maires, un groupe projet a saisi le sujet de l'« urbanisme paysager des villages » autour de trois grandes thématiques : l'enfouissement des réseaux, la gestion des eaux de pluie et de drainage et la communication et la mobilisation citoyenne. Des ateliers techniques avec les partenaires compétents dans ces domaines sont ainsi proposés aux maires du territoire qui le souhaitent.



Le Conseil de développement durable représente la société civile. Ouvert à toute personne qui n'est pas membre de l'exécutif de Baie de Somme 3 Vallées, il guide par ses

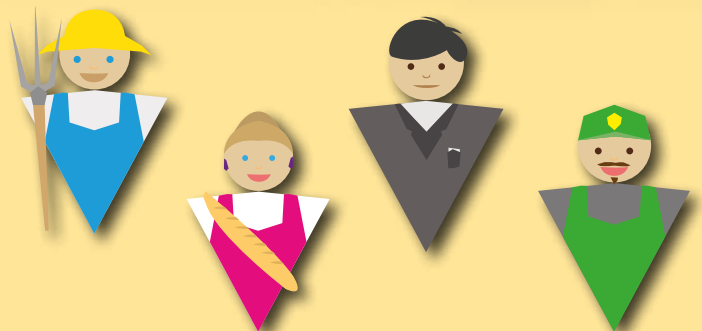
avis, les orientations prises par le Syndicat mixte.

Il contribue tout particulièrement à mobiliser et faire participer les acteurs socio-économiques (économiques, éducatifs, associatifs, ...) de la Picardie Maritime dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet global de territoire intégrant les démarches de Pays, de préfiguration du Parc naturel régional (PNR) et de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) que porte Baie de Somme 3 Vallées. Il a notamment pour objectif de veiller à la cohérence de ces différentes démarches ainsi qu'au bon équilibre à trouver entre objectif de développement et objectif de préservation.

Il s'inscrit ainsi comme un acteur majeur de « l'ambition de développement durable » qui vise à construire, avec et pour ses habitants, un PNR Baie de Somme Picardie Maritime fidèle à son histoire, combinant harmonieusement et durablement :

- activités économiques diversifiées et complémentaires, porteuses d'emplois parce que performantes ;
- territoire attractif parce qu'au patrimoine et à l'authenticité préservés.

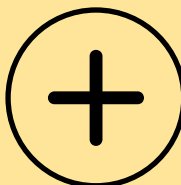
Avec le programme «Baie de Somme Responsable», ses membres se mobilisent d'ores et déjà pour faire de la Picardie Maritime un territoire très engagé dans une démarche dédiée à la responsabilité sociétale des organisations. En référence à la norme ISO 26000, ce programme initie un mouvement culturel et sociologique de fond en faveur du développement durable pour former en Picardie Maritime une dynamique bénéfique à une expansion maîtrisée, à une attractivité consolidée et à une qualité de vie renforcée.



il reste à faire

Deux autres instances participatives compléteront prochainement le dispositif dédié à la dimension citoyenne du projet de Parc :

Le groupe constitué en Picardie Maritime par la Conférence Permanente des Coordinations Associatives à la suite des assises régionales de la vie associative, est appelé à devenir le **Groupe Associatif de Parc**. Conformément à sa vocation, il facilitera la construction de projets partagés et de partenariat entre collectifs d'associations et groupements de collectivités du territoire. Ce Groupement Associatif de Parc fera partie intégrante du Collège associatif du Conseil de développement durable.





Jean-Pierre Clipet

Président de la Maison Pour Tous
- Centre Social Abbeville

Membre du Conseil de Développement durable

L'essentiel : En quoi les organes participatifs sont-ils essentiels pour le projet de Parc naturel régional ?

Jean-Pierre Clipet : L'intérêt des organes participatifs est d'avoir des instances de concertation qui favorisent la participation, le dialogue et qui permettent d'alimenter les débats. C'est l'intérêt d'avoir une force de proposition, de pouvoir fédérer les compétences et les énergies, d'avoir une force de conseil. C'est faciliter l'échange d'expériences des uns et des autres, réaliser des études tout cela pour favoriser la réussite des projets PNR et faciliter la prise de décisions des organes décisionnels.

L'essentiel : Avez-vous des exemples d'actions menées par le Conseil de développement durable sur le territoire ?

J-P C : Le premier exemple, c'est la réflexion et la proposition du projet Baie de Somme responsable. Il s'agit d'encourager l'ensemble des acteurs locaux, associatifs, économiques, (collectivités locales, les structures d'hébergement et de tourisme...) dans une démarche qui tend à associer 3 objectifs : économique, humain et environnemental.

Le deuxième exemple, est l'organisation des offices du tourisme. L'idée était de favoriser une démarche de qualification de l'offre touristique ainsi que l'échange de bonnes pratiques. Nous avons donc proposé la mise en place d'une commission tourisme. La commission tourisme est une instance à deux niveaux. Le premier niveau consiste à faire en sorte que tous les institutionnels du tourisme (offices de tourisme, syndicats...) travaillent ensemble. Cela s'appuie sur la notion de diagnostic partagé qui est un processus de travail participatif. L'objectif est d'être efficace en répartissant les tâches.

Le deuxième niveau n'est pas encore en cours, c'est aller à la rencontre des professionnels de tourisme de façon à leur proposer d'une manière plus coordonnée des moments de débat, d'échanges, de réflexions. L'intérêt de cette commission tourisme est de faire en sorte que ce qui est déjà fait soit coordonné.



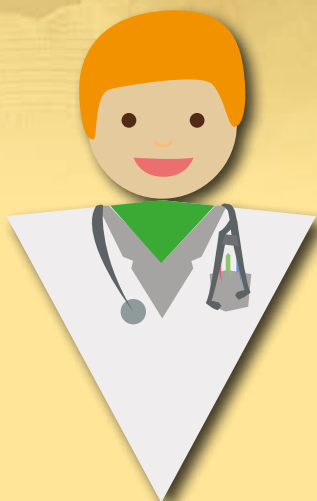
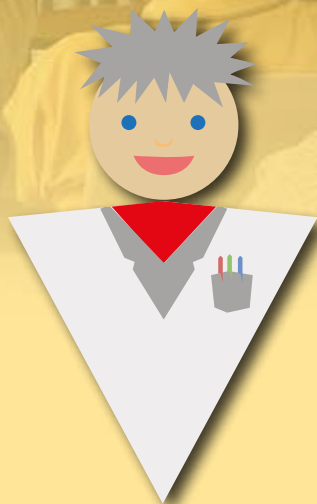
Le Conseil scientifique et de prospective

fait bénéficier Baie de Somme 3 Vallées des avis scientifiques nécessaires à la gestion du Parc naturel régional. Il encourage la conduite de travaux de recherche

pluridisciplinaire et la transversalité entre les disciplines. Il s'efforce de favoriser les travaux de recherche sur les liens et interactions entre nature et culture qui ont construit les écosystèmes et l'identité du territoire. Il mobilise les universités afin que des étudiants soient accueillis localement et contribue à la connaissance du territoire.

Il s'attache également à développer les échanges entre scientifiques et acteurs locaux, afin de mieux prendre en compte les « savoirs profanes » et d'en diffuser localement les connaissances. La mission d'expérimentation et de contribution à la recherche et au développement attribuée aux PNR s'exprime ainsi sous l'angle d'une « science impliquée dans la société », en favorisant les pratiques concertées et la production de connaissances à finalités sociale et environnementale.

Le Conseil scientifique et de prospective prévoit notamment de développer l'expertise du territoire dans le domaine des milieux humides en s'appuyant sur l'expérience acquise avec la Maison RAMSAR et le Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.



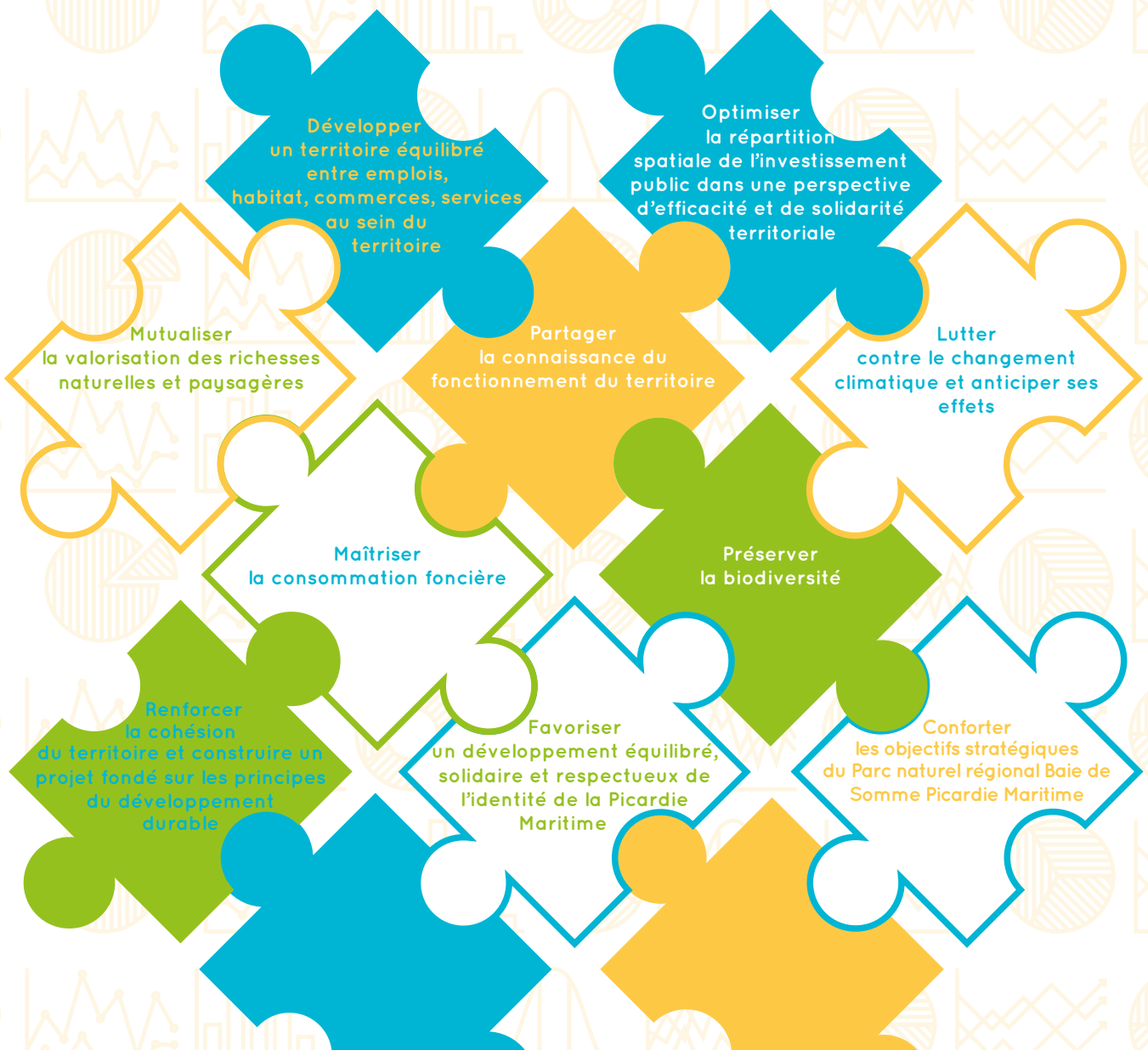
Un Conseil de jeunes sera doté d'un budget participatif pour attribuer des bourses aux projets des jeunes contribuant à la vie du territoire et à son animation.



Le SCoT doit permettre de répondre collectivement aux enjeux du territoire. C'est un projet politique et stratégique qui sert l'intérêt général du territoire et de ses habitants. Il est initié, piloté, validé, approuvé et mis en œuvre par les élus.

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

SES MISSIONS



> Regard de spécialiste



Gregory Villain
Directeur du CAUE
de la Somme

Quel est l'enjeu d'un SCOT ?

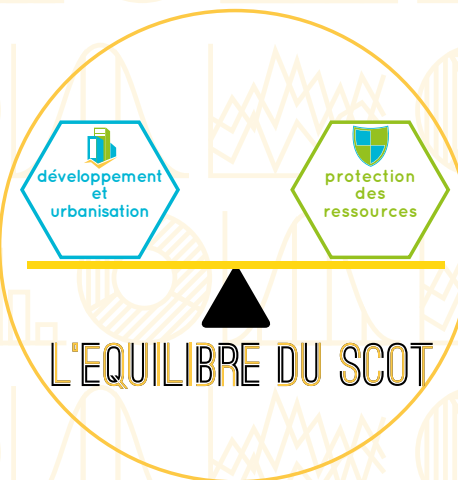
Il apparaît, en premier lieu, nécessaire de rappeler l'importance de cette démarche. Le principal enjeu du SCOT est de projeter un développement du territoire pour les années futures qui s'inscrit dans une logique affirmée d'intérêt général. Les élus doivent faire des choix garants d'un développement équilibré et l'intérêt général ne correspond pas si souvent à la somme des intérêts de chacun. Ce n'est pas simple, il faut réussir à prendre de la hauteur sur des sujets pragmatiques mais aussi être créatifs.

Quels seront les leviers en termes d'attractivité, de développement économique, d'habitat ou d'offre culturelle ?

La biodiversité ne doit plus non plus être uniquement perçue à travers sa préservation mais bien en tant qu'atout au service du développement : Les habitants font d'ailleurs partie intégrante de cet écosystème. Tous ces enjeux interagissent entre eux et doivent faire l'objet d'une réflexion particulièrement fine. Il faut également réussir à questionner son territoire par rapport à ceux qui l'entourent : Amiens n'est plus préfecture de région mais Rouen l'est toujours et d'une région devenue plus grande : comment réussir à faire de la nouvelle organisation territoriale un atout plutôt qu'une contrainte, c'est aussi un autre enjeu.

Que faut-il prendre en compte dans la réalisation d'un SCOT ?

Les enjeux sont nombreux, nous l'avons vu, mais ceux-ci ne pourront se révéler qu'à travers un diagnostic de qualité. L'analyse, la compréhension et l'étude d'un territoire se composent d'entrées multiples et thématiques qui se superposent, s'articulent et se complètent. La géographie, l'histoire, ou l'économie entre autres sciences humaines orientent et structurent cette analyse. Dans le cadre d'un SCOT, l'analyse est menée par des



techniciens de façon méthodique. Pour autant, cette analyse reste en grande partie subjective et contextuelle en fonction du choix des données disponibles et analysées. Au-delà de ce travail analytique et méthodologique, le territoire « vécu » et ses spécificités constituent une richesse complémentaire et incontournable. Les questions partagées et reconnues par tous ne peuvent s'étudier qu'à la croisée d'une approche analytique et d'une approche plus sensible du territoire vécu.

Quel est l'intérêt, pour le territoire, de réaliser un SCOT ?

Au-delà de la dimension réglementaire, c'est avant tout l'outil qui incarnera plus que tous les autres le projet du territoire, il est unique et stratégique. Je pèse mes mots. La démarche de construction et les réflexions qui alimenteront la réalisation du SCOT ont vocation à se prolonger dans les documents d'urbanisme intercommunaux ou plus locaux mais aussi au travers du développement de l'ensemble du territoire. Le SCOT doit permettre de créer les conditions de réussite pour demain. Il doit identifier les complémentarités d'un territoire à travers de multiples aspects et en aucun cas être porteur de systèmes concurrentiels. A cet effet, il y a lieu d'impliquer dès la genèse de la démarche les acteurs de la vie locale. Le développement de l'agriculture ne s'oppose pas à l'urbanisation et l'urbanisation ne s'oppose pas à la préservation de la biodiversité, c'est bien cela l'intérêt du SCOT : réussir à mettre en musique les forces vives d'un territoire pour lui permettre de se développer et de rayonner au-delà de ses limites administratives pour les années à venir. C'est un challenge complexe à relever mais tout aussi passionnant, et puis nos enfants, les générations futures, méritent bien notre engagement au service d'un projet de territoire résolument durable.

notes

Vers l'avis final et le label PNR

Enquête publique
pour la création du Parc naturel régional
Baie de Somme Picardie maritime



Adhésion des communes
et des différents organismes
signataires de la Charte

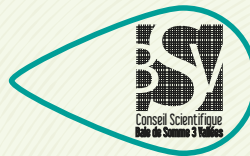
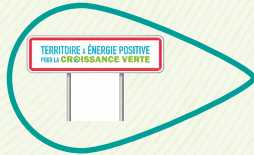
2017

**Avis
intermédiaire
favorable**



2016

Labellisation Territoires
à énergie positive
pour la croissance verte
Niveau 1



Mise en place
du Conseil Scientifique
et de prospective

2015

Mise en place
du Conseil des Maires



Mise en place
du Conseil de Développement

2014

Création de Baie de Somme 3 Vallées



2013

Concertation et travail d'écriture
du Diagnostic territorial
et de l'Avant-Projet de Charte

Ch'est éné eute vie qu'al s'invente ici

-  Périètre du projet de Parc naturel régional
-  Commune du projet de Parc naturel régional
-  Commune du périmètre Grand Site de France



le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime C'est ça aussi

-  d'attractivité pour notre territoire
-  d'engagement par l'Etat et les collectivités sur notre territoire
-  de richesse - revenu moyen par habitant
-  d'investissements dans l'économie
-  de logements éco-responsable
-  de reconnaissance de la marque du territoire au niveau national
-  de santé
-  de transport
-  de qualification et de formation
-  de développement de l'emploi